

Conseil d'Administration
Mardi 31 mars 2015
Amphithéâtre MALRAUX
Délibérations

Délibérations signées.	Pages
✓ Délibération n° D-2015-03-01-Ins : Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 janvier 2015.	2
✓ Délibération n° D-2015-03-02-Ins : Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 février 2015.	3
✓ Délibération n° D-2015-03-03-Fin : Approbation du Compte financier 2014.	4
✓ Délibération n° D-2015-03-04-Fin : Affectation des résultats de l'exercice 2014 au compte de réserve.	5
✓ Délibération n° D-2015-03-05-Fin : Approbation du Rapport d'activité 2014.	6
✓ Délibération n° D-2015-03-06-Fin : Approbation du Rapport annuel de performance 2014.	7
✓ Délibération n° D-2015-02-07-Fin : approbation des modalités d'élection des grands électeurs de l'université au Conseil d'administration et au Conseil académique de la COMUE.	8 à 9
✓ Délibération n° D-2015-03-08-Ins : Approbation de la charte d'audit interne.	10 à 16
✓ Délibération n° D-2015-03-09-Sco : Calendrier universitaire étudiant 2015-2016.	17
✓ Délibération n° D-2015-03-10-Sco : Calendrier des inscriptions 2015-2016.	18
✓ Délibération n° D-2015-03-11-Sco : Instauration de la bonification culture.	19 à 21
✓ Délibération n° D-2015-03-12-Fin : Indemnisation exceptionnelle d'un enseignant au titre de sa participation à un colloque.	22
✓ Délibération n° D-2015-03-13-Fin : remise commerciale 01	23
✓ Délibération n° D-2015-03-14-Sco : remise commerciale 02	24
✓ Délibération n° D-2015-03-15-Fin : remise gracieuse 01	25
✓ Délibération n° D-2015-03-16-Fin : remise gracieuse 02	26 à 27
✓ Délibération n° D-2015-03-17-Fin : remise gracieuse 03	28
✓ Délibération n° D-2015-03-18-Fin : admission en non-valeur	29
✓ Délibération n° D-2015-03-20-Acc : Conventions partie B et C.	30 à 32
✓ Délibération n° D-2015-03-21-Fin : Subvention FSDIE initiative.	33 à 35
✓ Délibération n° D-2015-03-22-Fin : Subvention FSDIE sociale.	36 à 38
✓ Délibération n° D-2015-03-23-Fin : Tarification de la 2eme phase de la VAE .	39
✓ Délibération n° D-2015-03-24-Fin : Subventions associations étudiantes Faculté de Droit.	40
✓ Délibération n° D-2015-03-25-Fin : Approbation dons Faculté de droit.	41
✓ Délibération n° D-2015-03-26-Fin : Organisation des "Petits déjeuners de la faculté de droit".	42

✓ Délibération n° D-2015-03-27-fin : Listes des étudiants retenus pour le DU "Etude de la francophonie".	43 à 45
✓ Délibération n° D-2015-03-28-Fin : Subventions associations étudiantes IAE.	46 à 47
✓ Délibération n° D-2015-03-29-Fin : Cotisations adhésions IAE.	48 à 49
✓ Délibération n° D-2015-03-30-Sco : Organisation pédagogique Faculté de droit.	50 à 57
✓ Délibération n° D-2015-03-31-Sco : Organisation pédagogique IAE.	58 à 90
✓ Délibération n° D-2015-03-32-Sco : Validation du dossier d'accréditation du CLES.	91 à 96
✓ Délibération n° D-2015-03-33-Sco : Approbation des tarifs d'insertion publicitaires proposés par l'IAE (Carrefour des stages et métiers)	97
✓ Délibération n° D-2015-03-34-Sco : Tarifs de formation continue IAE	98
✓ Délibération n° D-2015-03-35-Sco : Tarifs pour le M2 International MAB (FC) IAE	99
✓ Délibération n° D-2015-03-36-Sco : Approbation taux horaire pour les contrats de professionnalisation DCG et DSCG.	100
✓ Délibération n° D-2015-03-37-Acc : Application de frais de gestion sur conventions.	101

Délibération n° D2015-03-01-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et suivants ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du **13 janvier 2015**.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-02-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et suivants ;
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

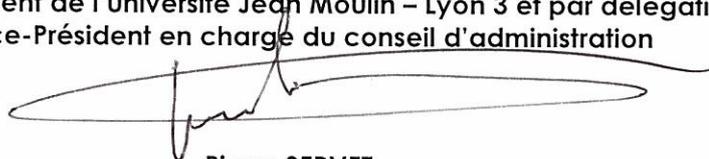
- d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du **03 février 2015**.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-03-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3, L 719-5, et R.719-51 et suivants,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. l'Agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte financier de l'établissement pour l'exercice 2014.

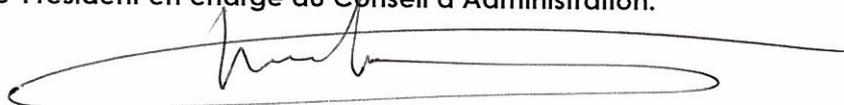
Le compte financier peut être consulté, dans son intégralité, à l'Agence Comptable.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 31 mars 2015

Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-04-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3, L 719-5 et R.719-100 et suivants,
Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. l'Agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

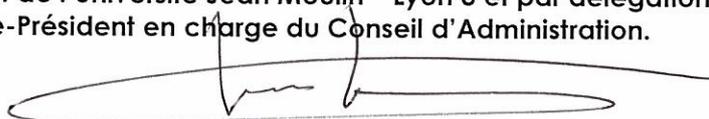
- d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au compte de réserve.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 31 mars 2015

Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-05-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2014

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3 et R.719-51 et suivants,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur de l'université Jena Moulin Lyon 3,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le Rapport d'activité 2014.

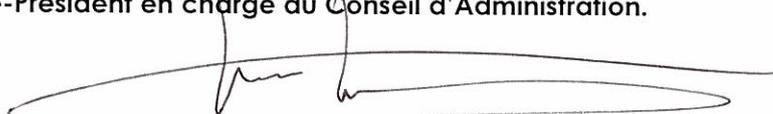
Le Rapport d'activité 2014 peut être consulté, dans son intégralité, auprès de la Direction des Affaires Financières.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 23 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 23 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 0 |

Lyon, le 07 avril 2015

Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-06-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 712-3 et R.719-51 et suivants,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le Rapport Annuel de Performance pour l'exercice 2014.

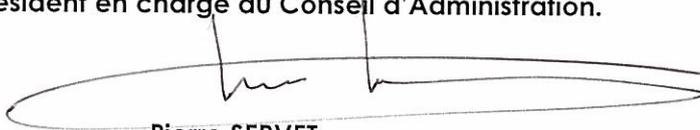
Le Rapport annuel de performance peut être consulté, dans son intégralité, auprès de la Direction des Affaires Financières.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 23

Lyon, le 07 avril 2015

Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-07-ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 et suivants et L718-7 et suivants ;
Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon » ;
Vu le règlement intérieur de l'université de Lyon ;
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;
Sur proposition de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les modalités de d'élection des grands électeurs au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE « université de Lyon » comme suit :

Article 1^{er} : Modalités de **désignation des grands électeurs** de l'université Jean Moulin Lyon 3 en vue de l'élection des représentants élus au **conseil d'administration** de l'université de Lyon :

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont désignés, au scrutin plurinominal à un tour par et parmi les représentants élus du conseil d'administration des catégories suivantes :

- Catégorie 4 :
 - o (A) **3** membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés ;
 - o (B) **3** membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés ;
- Catégorie 5 : **2** représentants des autres personnels (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS) ;
- Catégorie 6 : **4** représentants des usagers élus par et parmi les usagers titulaires.

Article 2 : Modalités d'élection des représentants de l'université Jean Moulin Lyon 3 au **conseil académique** de l'université de Lyon :

Les représentants de l'université Jean Moulin Lyon 3 sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à un tour par et parmi les représentants élus du conseil académique réuni en formation plénière :

- Catégorie 1 : 6 représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs :
 - (A) 3 membres représentant les professeurs des universités et personnels assimilés ;
 - (B) 3 membres représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés.
- Catégorie 2 : 1 représentant des autres personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS) ;
- Catégorie 3 :
 - o 1 représentant des usagers élu par et parmi les représentants titulaires.
 - o 1 doctorant élu par et parmi les représentants titulaires.

Pour chaque représentant de la catégorie 3, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire ; il ne siège qu'en l'absence de ce dernier.

Article 3 : dispositions communes aux articles 1 et 2

Les votes ont lieu à bulletin secret.

Chaque électeur peut être titulaire d'une procuration pour voter en lieu et place d'un autre au sein d'un même collège.

En cas d'égalité des voix un tirage au sort sera réalisé pour départager les candidats ou listes arrivés ex-aequo.

Article 4 :

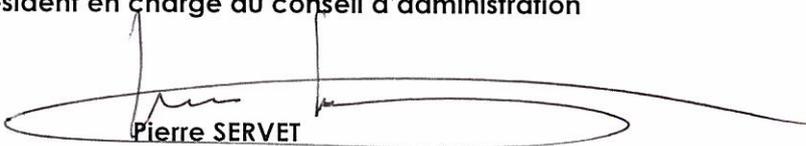
Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	1

Lyon, le 7 avril 2015

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-08-Ins
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L711-1, L 712-3 et D 719-105 et suivants,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la Charte de l'audit interne annexée à la présente délibération.

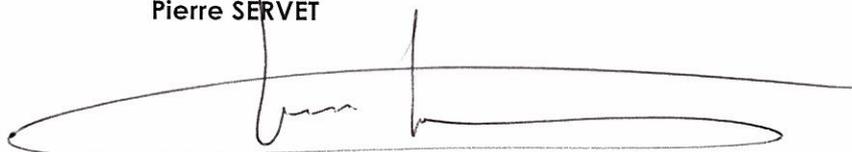
La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 22
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 22

Lyon, le 07 avril 2015

Le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation
le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration.

Pierre SERVET



AUDIT INTERNE

Validée par le Conseil d'administration le 31 mars 2015

CHARTRE DE L'AUDIT INTERNE

La présente Charte définit et précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne et l'organisation générale du Service d'Audit Interne (SAI) dans le dispositif global de contrôle interne de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les droits et les devoirs des auditeurs et audités sont également définis afin de garantir le respect des règles éthiques, déontologiques et organisationnelles applicables au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Cette Charte se réfère aux Normes Internationales pour la pratique professionnelle de l'Audit Interne.

La présente Charte entre en vigueur dès sa validation par le Conseil d'Administration de l'Université, et s'applique aux audits en cours. Elle peut faire l'objet de demande de révision.

1. ROLE, OBJECTIFS ET POSITIONNEMENT DE LA MISSION D'AUDIT INTERNE

1.1. Définition officielle de l'Audit Interne par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) :

L'audit interne est une « activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entité, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. »

1.2. Rôle et responsabilité de l'Audit Interne

1.2.1. Le périmètre d'intervention du Service d'Audit Interne

Il s'étend à l'ensemble de l'organisation. Pour assurer une bonne exécution de sa mission et conformément à son indépendance, le service d'audit intervient sur la base d'une planification dont il a l'initiative et qui prend en compte les requêtes spécifiques issues des services de l'Université (cf §4.1) qui lui sont adressées par le Président. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers ou opérationnels.

Par ses propositions, il contribue à leur amélioration et à l'optimisation des performances globales de l'Etablissement.

1.2.2. Les missions d'audit permettent notamment :

- *Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux de l'Université et de ses métiers,*
- *Evaluer la pertinence et l'efficacité de ces processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes procédures, lois et réglementations en vigueur,*
- *Evaluer la maîtrise des processus opérationnels fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation en matière stratégique, opérationnelle et financière,*
- *Vérifier l'intégralité, la fiabilité l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites,*
- *Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'Etablissement,*
- *Participer le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par la gouvernance de l'Etablissement.*

2. DROIT ET OBLIGATIONS :

2.1. Droits :

- Pour réaliser leur mission, les auditeurs ont un **accès libre et sans restriction** (sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives à la confidentialité des données) aux informations, ou personnes nécessaires à la bonne exécution de l'audit. Tout personnel de l'Université se doit d'apporter sa collaboration pleine et entière à l'audit dans son domaine de compétence.

- L'**indépendance des auditeurs** devra être respectée par toutes les parties concernées.
- Le service d'audit interne sera destinataire de toute étude ou analyse réalisée par un opérateur ou organisme externe sur le fonctionnement de l'établissement (Chambre Régionale des Comptes, AERES, Commissaire aux comptes, consultant externe, IGAENR, Urssaf, TPG...).
- Le service d'audit interne peut solliciter l'avis et l'assistance de personnes qualifiées (membres de l'Université ou professionnels externes) pour s'acquitter de tout ou partie de sa mission.

2.2. Obligations :

Les auditeurs respecteront strictement le **code de déontologie** élaboré par l'IFACI (association professionnelle française des auditeurs internes, auprès de laquelle les auditeurs de l'Université sont inscrits).

Celui-ci impose notamment que les missions d'audit soient conduites :

- ✓ avec **intégrité** : respect de l'éthique de la profession et de l'organisation ;
- ✓ avec un souci permanent d'**objectivité** ;
- ✓ en toute **indépendance** : les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer par leurs propres intérêts ou par autrui ;
- ✓ en respectant et protégeant la **confidentialité** des informations recueillies ; les auditeurs internes sont tenus au secret professionnel et ne divulguent des informations qu'avec les autorisations requises ;
- ✓ avec toute la **compétence** requise : les auditeurs appliquent et développent leurs connaissances, savoir-faire et expérience pour réaliser leurs travaux ;

Les auditeurs se conformeront également aux **normes en vigueur dans la profession** dans la mesure où elles sont pertinentes dans le contexte de l'université. Les « *normes internationales pour la pratique professionnelle de l'Audit Interne* » sont formalisées par l'IFACI.

Les auditeurs s'interdisent de critiquer les personnes : seuls les systèmes font l'objet d'un examen.

Si les travaux menés devaient révéler une irrégularité clairement établie, celle-ci sera portée sans délai à la connaissance du Président.

3. POSITIONNEMENT ET ORGANISATION DE L'AUDIT INTERNE

Indépendance du service de l'audit Interne :

L'indépendance du service est inhérente à sa mission. Le service d'audit interne ne subit aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci.

Pour garantir cette indépendance :

- le responsable de l'audit interne de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est rattaché hiérarchiquement à la Présidence;
- le service de l'audit interne n'exerce aucune activité opérationnelle. Il ne définit, ni ne gère, les dispositifs qu'il contrôle ;
- les organes de l'Université valident la charte d'audit, document constitutif de la fonction d'audit interne qui définit ses objectifs, ses pouvoirs, ses responsabilités et son organisation dans l'Etablissement. Afin d'assurer l'indépendance du service d'audit, le responsable de l'audit interne a un accès libre au conseil de l'Etablissement.

4. DEROULEMENT D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE

4.1. Élaboration du plan d'audit :

Les interventions du service d'audit interne font l'objet d'une **programmation annuelle arrêtée par le responsable de l'audit** et présentée au Conseil d'Administration de l'Université.

Des **missions ponctuelles**, en dehors de la programmation annuelle, peuvent être décidées en fonction des risques et enjeux

Les propositions d'interventions peuvent émaner de la Présidence de l'Etablissement, des administrateurs, du service d'audit interne, des responsables de composantes ou de services de l'Université. Elles sont arbitrées et priorisées par le responsable du service en fonction de l'analyse des risques encourus.

L'Université alloue au service d'audit interne les moyens lui permettant de réaliser les missions qui lui sont confiées.

4.2. Organisation et déroulement des missions d'audit

4.2.1. Ordre de missions :

L'ordre de mission est le mandat donné par une autorité compétente au service d'audit de réaliser une mission d'audit sur telle entité et qui précise l'origine de la mission et son étendue.

L'ordre de mission répond à trois principes essentiels :

1. Le service d'audit ne peut pas se saisir lui-même de ses missions. La décision de réaliser une mission d'audit dans telle ou telle entité ne lui appartient pas. Toutefois, le service d'audit peut, si nécessaire, proposer de réaliser une mission au Président qui prendra la décision.
2. L'ordre de mission doit émaner d'une autorité compétente : signature du Président de l'Université.
3. L'ordre de mission permet de diffuser l'information à tous les responsables concernés. Il est adressé non seulement au service d'audit mais aussi à tous ceux qui vont être concernés par la mission d'audit (Direction de l'entité auditée,...).

4.2.1. Phase de préparation :

Avant toute investigation sur le terrain, une phase préparatoire permet de rechercher et de recueillir des informations et de prendre connaissance du domaine ou du service audité à partir d'entretiens et d'analyse documentaires. La durée de la prise de connaissance varie en fonction de différents éléments : complexité du sujet, existence d'audits antérieurs,...

4.2.2. Investigations sur site :

L'objet de la mission et l'équipe sont présentés aux responsables de l'entité auditée à l'occasion d'une réunion de lancement.

Pendant la phase de vérification et d'analyse, le service d'audit interne identifie les forces et les faiblesses du domaine audité et procède à une analyse contradictoire des causes et des conséquences des risques identifiées. Tout au long de sa mission, le service d'audit informe régulièrement l'audit de ses constats et de son diagnostic.

Le dossier de travail constitué par la mission au cours de ses investigations est conservé dans des conditions préservant à la fois la piste d'audit et la confidentialité.

4.2.3. RÉUNION DE VALIDATION ET DE CLÔTURE

Rapport provisoire :

La conduite des investigations terminée, le service d'audit interne établit un rapport rendant compte de la situation constatée et des propositions d'amélioration. Une version provisoire du rapport est analysée avec les audités et les services concernés qui font état de leurs remarques avant la diffusion définitive du document.

Rapport définitif :

Signé par le responsable de l'audit, il est diffusé au Président de l'Université et aux responsables des entités audités qui se réunissent pour une réunion d'arbitrage des recommandations.

Précisions : le rapport est un document interne et confidentiel. Le Président de l'Université arrête la liste des destinataires et les modalités de sa diffusion éventuelle. Tout destinataire du rapport d'audit s'engage à respecter et protéger sa confidentialité. Les rapports pourront également être communiqués, sur décision expresse du Président de l'Université, à certaines instances externes à l'Établissement (Cour des comptes, Commissaires aux comptes, IGAENR).

3.5. Suivi des recommandations :

Les Directions Opérationnelles (centrales ou de composantes) sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Elles s'assurent de la mise en place de plans d'actions adaptés et informent de leur taux d'avancement au moins semestriellement au service de l'audit interne.

Par ailleurs, chaque mission d'audit comprend un suivi de la mise en œuvre effective des recommandations précédemment émises.

Le service de l'audit interne est responsable du suivi des réponses, qui peut donner lieu à :

- la prorogation de l'échéance initialement fixée ;
- la clôture de la recommandation ;
- une relance de l'audité ;
- une alerte de l'exécutif.

Un *reporting* sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations est adressé à la Présidence.

5. CONTROLE DU SERVICE D'AUDIT INTERNE :

Le responsable de l'audit interne élabore un **rapport annuel** sur l'activité du service. Ce rapport est soumis au **Président** puis au conseil d'administration.

Le rapport comporte notamment des indicateurs sur la qualité des missions réalisées par le service d'audit interne.

Une évaluation externe de l'activité du service d'audit interne pourra être envisagée à terme.

Délibération n° D 2015-03-09-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 mars 2015,
Sur proposition de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le Calendrier universitaire étudiant 2015-2016.

Le calendrier universitaire 2015 – 2016 peut être consulté à la Direction des Études et de la Vie Universitaire et fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'université.

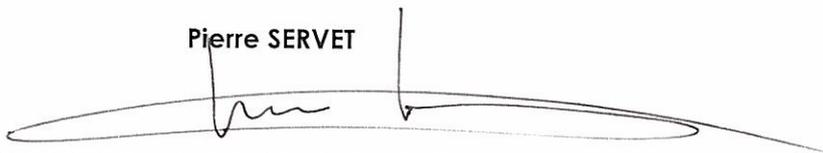
La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	21

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET



SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 1

Délibération n° D 2015-03-10-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L 123-3, L 613-2 et L 712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 20 mai 2014,
Sur proposition de la Direction des Etudes et de la Vie Universitaire,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le Calendrier des inscriptions 2015-2016.

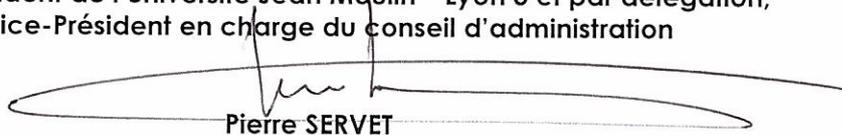
Le calendrier des inscriptions 2015-2016 peut être consulté à la Direction des Études et de la Vie Universitaire et fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'université.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- | | |
|---|----|
| ✓ Nombre de membres présents et représentés : | 21 |
| ✓ Nombre d'abstentions : | 0 |
| ✓ Nombre de voix pour : | 0 |
| ✓ Nombre de voix contre : | 21 |

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D 2015-03-11-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L123-3, L613-3 et L712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu le règlement intérieur de l'université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Décide

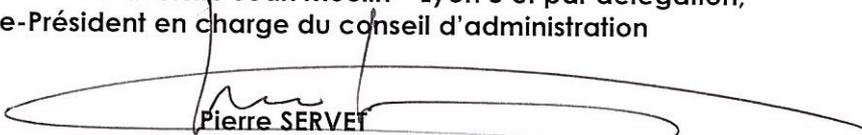
- d'approuver la mise en place d'une bonification culture dont les modalités d'organisation sont annexées ci-après.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Note sur la bonification culture

Mise en place à la rentrée 2015-2016

Les activités concernées

- théâtre (2 ateliers)
- écriture
- arts plastiques
- orchestre
- jazz band

1

Inscription des étudiants

Inscription dans les ateliers réalisée en septembre auprès du service des affaires culturelles.

L'inscription à la bonification culture est gratuite.

Assiduité

La bonification est conditionnée à l'assiduité des étudiants inscrits. Au cours du semestre, deux absences justifiées seront tolérées.

L'évaluation

Elle sera effectuée par les intervenants selon des critères d'évaluation déterminés et unifiés d'un atelier à l'autre. L'évaluation devra tenir compte de l'assiduité, de l'apport individuel de chacun au groupe et de la "performance".

Prise en compte de la note obtenue

La note obtenue au semestre par chaque étudiant sera saisie par le service des affaires culturelles.

L'évaluation rentre dans le cadre d'une bonification concourant à l'obtention du diplôme et sera prise en compte à chaque semestre.

Tous les points supérieurs à 10 sont comptabilisés avec un coefficient 2. Ex : 13/20 en atelier culture ajoute 6 points (=3*2) au total général du semestre.

Capitalisation

A l'instar de ce qui existe pour la bonification sport :

La note d'atelier culturel est conservée si l'étudiant redouble et choisit de ne pas de faire d'atelier culturel l'année suivante.

En revanche si l'étudiant est inscrit à cheval sur deux semestres (par exemple redoublant son S1 et inscrit en S3), il aura deux options :

- pratiquer à nouveau un atelier culturel et être noté : la nouvelle note comptera pour S1 et S3.
- ne plus pratiquer d'atelier culturel ou ne plus être noté en atelier culturel : c'est la note de l'année précédente qui sera réutilisée pour le S1.

Les étudiants qui se réinscrivent dans un diplôme différent de l'année précédente mais dans la même année d'étude, ont le choix de conserver leur note ou de tenter de l'améliorer.

Possibilité de cumul entre bonifications

La bonification culture pourra être cumulable avec la bonification entrepreneuriat au semestre pair de l'année 2015-2016, ou par exemple avec une bonification de DU de langue.

En revanche, un étudiant ne peut pas cumuler la bonification culture et la bonification sport sur un même semestre. Un blocage rendra impossible l'inscription pour ces deux bonifications.

Enfin, il sera impossible de cumuler plus de deux bonifications sur un même semestre.

Délibération n° D2015-03-12-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-6, L712-3 et suivants ;
Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu le décret du n° 2010-235 05 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;
Vu l'arrêté du 09 aout 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Sur proposition de M. le Président,
Après en avoir délibéré,

Autorise

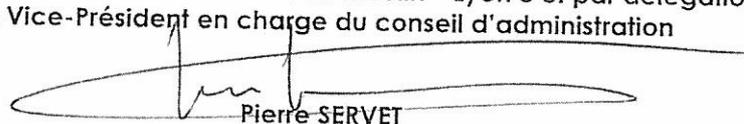
- L'IAE à financer une indemnisation à M. _____ au titre de sa participation au Séminaire international des écoles doctorale, du 1^{er} avril 2015 au 03 avril 2015 inclus. Cette indemnisation couvre les frais de transport, d'hébergement et de restauration du 28 mars 2015 au 04 avril 2015 inclus sur présentation des justificatifs.
- M. RICCIO est autorisé également à percevoir une rémunération au titre des 12 heures d'enseignement théorique accordées à des doctorants pour un montant de ../h. (de 50 à 80€ /h)

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	0
✓ Nombre de voix contre :	21

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2015-03-13-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
400,00 €	N°contrat: 852	F...	Formation appliquée continue	FAC	niveau de la formation trop bas. N'a pas pu être remplacé par une formation de niveau plus élevé	400 €	256 €

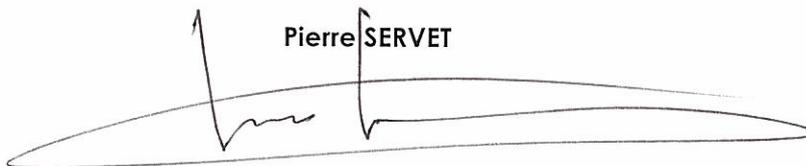
La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 20
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 1

Lyon, le 07 avril 2015

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**

Pierre SERVET



Délibération n° D2015-03-14-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

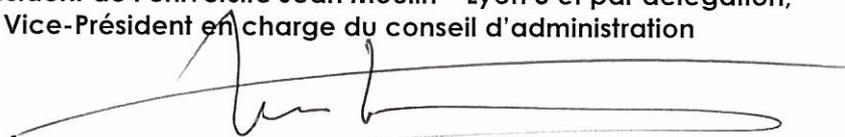
Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise commerciale	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
295	N°contrat: 596	B...	Formation appliquée continue	FAC	Cours non suivis pour raison de santé		295

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 20
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 1

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-15-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

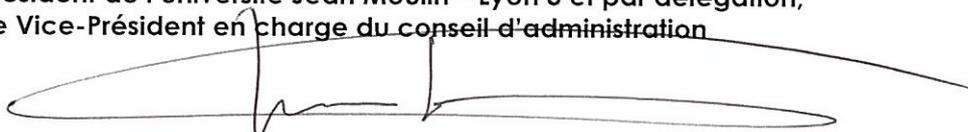
- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6 000,00 €	210020773	S...	Master Mention MAE	IAE	Inscrit à Pôle Emploi, Mr Schaffer a dû modifier son visa de travail temporaire en visa étudiant pour s'inscrire à l'université. De ce fait il n'a pu bénéficier du tarif demandeur d'emploi. Ses difficultés financières l'ont conduit à demander malgré tout l'application de ce tarif	6 000,00	3 000,00

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande : 21
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 0

Lyon, le 07 avril 2015
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-16-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise gracieuse pour un montant de 3000€ :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6 000,00 €	210021966	B...	M2 Management des opérations et qualité	IAE	Suite à un licenciement en raison d'une liquidation judiciaire, l'étudiante demande l'application du tarif demandeur d'emploi	6 000,00	3000€ - proratisée à 2710.6€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 2
- ✓ Nombre de voix en faveur de la demande initiale : 14
- ✓ Nombre de voix en faveur de la proratisations de la demande : 4
- ✓ Nombre de voix contre la demande : 1

Délibération n° D2015-03-17-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

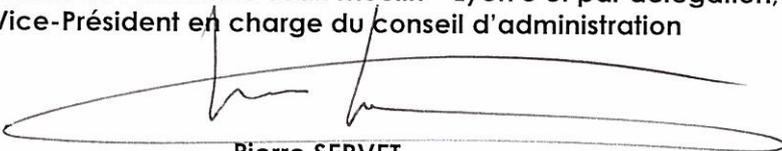
- au Président de l'Université de répondre défavorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
1 000,00 €	210021500	R...	Condamnation du Conseil d'Etat	Services Centraux	Invocation de son incapacité à payer le montant dû. Faibles revenus.	1 000,00	1 000,00

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix en favorable à la demande : 1
- ✓ Nombre de voix défavorablement à la demande : 20

Lyon, le 07 avril 2015
Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration


Pierre SERVET

**Délibération n° D2015-03-18-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L719-9 et R719-89,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Sur proposition de Mme la Directrice des Affaires Financières,
Après en avoir délibéré,

Propose

- au Président de l'Université de répondre ... à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

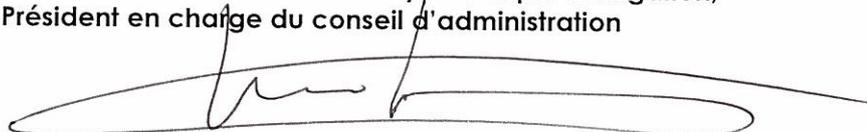
N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Composante	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210013503	L...	DU LLM	901	Relances coordonnées avec le secrétariat du diplôme	redevable domicilié à l'étranger	4 000,00 €
TOTAL						4 000,00 €

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 21
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-20-Acc
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Vu la délibération n°2014-09-09-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin – Lyon 3 réuni le 30 septembre 2014,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les conventions suivantes :

.Convention partenariale entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et la Caisse d'épargne et de prévoyance de Rhône-Alpes pour l'organisation du concours « J'M entreprendre ».

. Convention de formation professionnelle continue entre ERDF-GRDF, la Société Lyon 3 Valorisation et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

. Convention de formation professionnelle continue entre ERDF, la Société Lyon 3 Valorisation et l'Université Jean Moulin Lyon 3.

. Convention relative à la gestion des inscriptions au diplôme d'université « Etudiant entrepreneur ».

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

A titre d'information les conventions suivantes signées par le Président, par délégation de pouvoir du conseil d'administration ont été présentées aux membres :

Conventions signées conformément à la délégation de pouvoir faite au président.

Université

Avenant de coopération n°3 à l'accord de partenariat entre l'Académie des sciences d'outre-mer et l'UJML3. 2015-2276

Convention entre les hospices civils de Lyon et l'UJML3 relative aux activités d'éducation et de planification familiale. 2015-2296

Convention de restauration entre l'association de gestion du restaurant des agents des finances de Lyon et l'UJML3. 2015-2294

Convention de partenariat entre l'UJML3 et RH éditions pour l'organisation de la remise du prix de l'esprit d'entreprendre. 2015-2284

Convention de mutualisation des compétences pour l'opération Lyon cité campus entre l'Université de Lyon, l'Université Lumières Lyon 2, Science Po Lyon et l'UJML3. 2015-2275

Convention de cession de matériel informatiques réformés par un établissement public de l'Etat entre l'UJML3 et l'association PEEP des écoles Paul Frantz. 2015-2277

Convention entre l'UJML3 et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon pour l'organisation de concert au sein de l'auditorium Malraux. 2015-2278

Avenant à la convention de renouvellement du GIS Institut des Amériques entre l'Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris 3) et l'UJML3. 2015-2302

Avenant à la convention au marché n°CF14-1184-002 entre l'INRA et L'UJML3. 2015-2301

Avenant n°2 à la convention de restauration conclue entre le CROUS Lyon-Saint-Etienne et l'UJML3 relative à la restauration des personnels au sein de la cafétéria Cool Heure Café. 2015-2289

Convention entre l'UJML3 et La Caravane culturelle Syrienne pour l'organisation de manifestations culturelles. 2015-2293

Convention entre l'UJML3 et La Caravane culturelle Syrienne pour l'organisation d'une exposition "Mouhajjaroun" - Art en exil. 2015-2292

Avenant n°8 a la convention de partenariat entre l'UJML3 et l'académie diplomatique du Vietnam relative à leurs chaires Senghor de la Francophonie. 2015-2295

Service des relations internationales

Accord pour un programme d'échange académique et de coopération entre l'UJML3 et Carleton University (Ottawa, Canada). 2015-2257

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université de Toronto (Canada). 2015-2258

Accord de coopération entre l'UJML3 et l'Université Del Savador (Argentine). 2015-2259

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université Del Savador (Argentine). 2015-2260

Accord de coopération entre l'UJML3 et l'Université Ricardo Palma De Lima (Pérou). 2015-2261

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université Ricardo Palma De Lima (Pérou). 2015-2262

Entente de coopération universitaire entre UJML3 et l'Université Concordia (Canada). 2015-2263

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université Kanazawa (Japon). 2015-2265

Entente de coopération universitaire entre UJML3 et l'Université Kanazawa (Japon). 2015-2264

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université McGill (Canada). 2015-2266

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université Yokohama (Japon). 2015-2268

Entente de coopération universitaire entre UJML3 et l'Université Yokohama (Japon). 2015-2267

Convention d'échange d'étudiants entre l'UJML3 et l'Université Dong-EUI (Corée). 2015-2315

Entente de coopération universitaire entre UJML3 et l'Université Dong-EUI (Corée). 2015-2316

Services commun de documentation

Convention de refacturation pour l'abonnement partagé 2014 à OECD iLibrary Livres, Périodiques et statistiques. 2015-2269

Contrat relatif aux produits en ligne de l'Institute of Electronicaland Electronics Engineers, Incorporated. 2015-2270

Licence d'utilisation du matériel en ligne pour un site institutionnel unique entre l'UJML3 et les éditions Classiques Garnier numérique. 2015-2271

Contrat d'abonnement entre l'UJML3 et Elsevier. 2015-2272

Licence d'utilisation entre l'UJML3 et Heinonline. 2015-2273

Contrat de licence pour des revues entre UJML3 et Springer customer service center GmbH. 2015-2274

Contrat de licence d'utilisation d'une base de données électronique - entité unique conclue entre UJML3 et Koninklijke Brill NV (2015-2313)

Contrat de licence entre les établissements membres du groupement de commandes et la société WOLTER Kluwer France (convention Lamyline) (2015-2312).

Avenant n°1 à la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commande LAMYLINE 2014-2016 (2015-2311).

Avenant n°4 à la convention de constitution et d'adhésion au groupement de commandes LEXIS NEXIS 2012-2014 (2015-2310).

Contrat pour l'utilisation de la bibliothèque numérique entre UJML3 et les Editions ENI (2015-2309)

Service de la recherche

Avenant n°4 à la convention portant création de l'OTHU. 2015-2300

Contrat de collaboration CIFRE entre UJML3 et la société Récipro-Cité SAS dans le cadre duprojet de thèse M. Nathanaël THORRES. 2015-2303

Contrat de collaboration CIFRE entre UJML3 et la société Quetzal Burosystem dans le cadre du projet de thèse M. Luis BUENO. 2015-2303

Accord de consortium "Labex IMU". 2015-2299.

Faculté des langues

Convention portant reversement d'une subvention entre l'Ecole normale supérieure de Lyon et UJML3 représentant l'Institut d'Etudes transtextuelles et Transculturelles (IETT). 2015-2279

IAE

Convention de partenariat en formation continue entre UJML3 et ECAM Expert. 2015-2288

Convention de formation professionnelle continue entre UJML3 et Biomérieux SA. 2015-2297

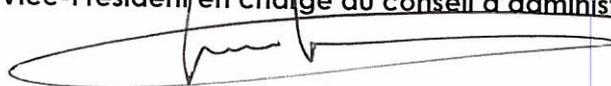
Convention de formation professionnelle continue entre UJML3 et l'entreprise Vision systems Aeronautics 2015-2287

Convention de formation professionnelle continue entre UJML3 et l'entreprise Vision systems automtive 2015-2286

Convention de formation professionnelle continue entre UJML3 et l'entreprise Vision systems 2015-2285

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2015-03-21-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 03 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,

Vu l'avis de la Commission du Fonds de Solidarité et d'Initiative des Etudiants des 23 et 24 février 2015,

Vu l'avis du Conseil de la formation et de la vie universitaire du 17 mars 2015,

Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget du FSDIE volets initiatives et projets suivants :

NOM de l'association	Intitulé du Projet	Montant total du projet 2014-2015	Subvention demandée 2014-2015	Subvention accordée 2014-2015
ADEGRH	Séminaire d'étude à Gênes	11 098,00 €	500,00 €	500,00 €
ADIF	Conférences diverses organisées par le master 2 Droit Fiscal	1 500,00 €	600,00 €	400,00 €
ADIF	conception du site internet du master 2 Droit fiscal de l'Université de Lyon 3	4 000,00 €	2 000,00 €	- €
ADIF	Conférence avec le Pdt Olivier FOUQUET	1 500,00 €	900,00 €	600,00 €
AELHD	Journée de conférences et débats	1 000,00 €	900,00 €	600,00 €
AELHD	Découverte de la République Projet intergénérationnel	16 560,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

BDE Infocom Lyon 3	Réperkussions	6 000,00 €	5 200,00 €	2 000,00 €
BDE IUT Lyon 3	Color Me Rad	950,00 €	500,00 €	500,00 €
BDE Tout'IAE	Gala IAE Lyon 2015	31 117,34 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Corpo Lyon 3	Visites au tribunal	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Corpo Lyon 3	Conférence	500,00 €	300,00 €	300,00 €
DFMA Collection	Cocktail inter-professionnel et réunion des anciens élèves	5 480,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ELSA Lyon	Moot Court Compétition (concours de procès simulé)	4 320,00 €	560,00 €	560,00 €
Vitis Vinifera	Conférence sur le marché du vin en France	425,00 €	300,00 €	300,00 €
Jean Moulin Post	Lancement Jean Moulin Post	9 234,00 €	4 534,00 €	- €
GAJA	Journée des Professions du Droit Public	1 250,00 €	500,00 €	500,00 €
Gaelis	Unesco hors les murs	5 720,00 €	3 800,00 €	3 500,00 €
L3DD	Semaine Européenne du Développement Durable	1 025,00 €	550,00 €	550,00 €
L3DD	Favoriser le partage d'un Système d'Echanges locaux au campus	7 050,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
Les Médiations Philosophiques	Journée des Mémoires	600,00 €	530,00 €	530,00 €
Les Médiations Philosophiques	Festival de Philosophie	15 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Les Médiations Philosophiques	Philopéra	600,00 €	300,00 €	300,00 €
Poli'Gones	Paris International Model United nations	18 110,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €

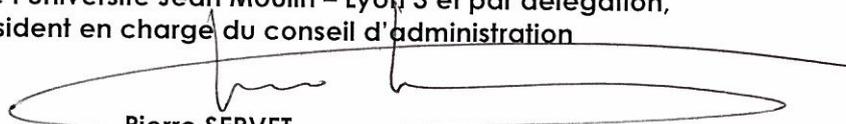
That's IAE	Coupe de France des IAE	7 200,00 €	3 284,20 €	2 500,00 €
Troupe Lyon III	Georges Dandin, de Molière	9 785,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
UNEF	En 2015, les jeunes Lyonnais contre les violences faites aux femmes	10 236,32 €	750,00 €	500,00 €
UNEF	Français ou étrangers, nous sommes tous des étudiants	9 606,32 €	750,00 €	500,00 €
AISDEC	Rencontre professionnels-étudiants	790,00 €	400,00 €	300,00 €
AS Lyon 3	Spectacle danse Lyon 3 F comme...	2 800,00 €	970,00 €	970,00 €
AS Lyon 3	Remise des récompenses aux sportifs de l'année	5 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
AS Lyon 3	Sorties escalade et canyon	5 275,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
AS Lyon 3	Mini raid Lyon 3	5 959,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
AS Lyon 3	Stage plein air	5 750,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL		206 540,98 €	71 078,20 €	53 860,00 €

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2015-03-22-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 03 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3,
Vu son règlement intérieur,
Vu l'avis de la Commission du Fonds de Solidarité et d'Initiative des Etudiants du 27 novembre 2014,
Vu l'avis du Conseil de la formation et de la vie universitaire du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget du FSDIE volets social suivantes :

Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision commission	Observations
Master 1	2	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700	Logé au domicile familial. Budget déséquilibré. Envisage de partir à l'étranger mais pas encore de piste concrète. Souhaite équilibrer son budget. Bon résultats
Master 2	non	aide au départ en stage autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Logement indépendant. Budget déséquilibré. Bonne moyenne en M1.
Master 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Logement indépendant. Budget déséquilibré. A dû déboursier 1000 € pour une formation de 3 semaines pour trouver du travail. Sollicite l'aide le temps de trouver un autre emploi ou d'avoir d'autres missions qui lui permettront d'équilibrer son budget.
Préparation concours	6	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	410	Logement indépendant. Famille ne peut pas aider. Etudiante cherche à travailler mais rencontre des difficultés du fait des modifications fréquentes d'emploi du temps. Budget trop juste pour assumer le reste à charge de l'inscription des étudiants boursiers.

Master 2	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	256	Logement indépendant. Etudiante en double inscription (Lyon 3 et autre établissement). Redouble M2 à Lyon 3 : Semestre 9 validé. A épuisé ses droits à bourse. L'an dernier elle a cumulé 2 emplois et a eu du mal à tout concilier. A toujours un travail. Budget équilibré mais juste. Sollicite FSDIE pour remboursement frais d'inscription.
			supprimé	demande supprimée (à la demande de l'étudiant : il souhaite présenter un dossier à la commission suivante, avec production de plus de pièces justificatives)
Licence 2 et 3	7	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700	Logement indépendant. Budget déséquilibré. A validé L1, mais pas la L2. Cette année inscrite en L2 et L3. Souhaite travailler pendant l'été pour équilibrer son budget.
Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	900	Etudiante en attente de statut de réfugié politique : n'a donc pas le droit de travailler ; reçoit 6€ par jour pour vivre. Logement dans un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) dans l'Ain. Sa priorité : apprendre le français. Souhaiterait avoir un ordinateur pour faciliter cet apprentissage. Réussite dans ses études avant arrivée en France. La commission FSDIE l'oriente également vers la Maison des Langues pour apprendre le français.
DU	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Nouvellement arrivée en France. Demande refusée par la commission FSDIE car le volume horaire du diplôme n'est pas de nature à justifier l'aide demandée.
Licence 1 et 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400	Logé au domicile familial. Budget déséquilibré. Il travaille. Ajourné en L1, RNC en L2, maintenant inscrit en S2, S3 et S4. Non boursier car n'a pas validé suffisamment de crédits.
Master 1	0	départ à l'étranger autres situations impactant le suivi et la réussite des études	ajourné	Il travaille pendant l'été. Etudiant brillant. L'aide demandée (1500 €) serait destinée à financer un stage au Japon l'an prochain. En l'état actuel cette demande apparaît prématurée (éléments insuffisants pour estimer l'aide). La demande est ajournée mais l'étudiant peut reformuler une nouvelle demande en avril.

Licence 1	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800	Même situation que le dossier 8. Attente de statut de réfugié politique. Logé en CADA, dans le Rhône. Aide servirait également pour l'achat d'un ordinateur et une aide courante (pas de transport cette fois-ci).
Préparation concours	2	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement	410	Logement indépendant. Budget fragilisé car il reste à charge des frais d'inscription pour les étudiants boursiers et arrivée tardive de la colocataire. A besoin d'un financement d'ouvrages.
Doctorat 1ère année	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0	Etudiant en 1 ^{ère} année de doctorat. logement indépendant. Etudiant brillant (obtention de 2 M2 avec mention bien). A des économies suffisantes. Demande refusée par la commission car la réalité du besoin n'est pas démontrée.
Master 2	non	achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600	Logement indépendant. Budget déséquilibré. La famille n'est plus en mesure d'aider l'étudiant. Difficulté à trouver du travail. Sollicite aide surtout pour achat d'un ordinateur et achat d'ouvrages. L'an dernier a validé le 1 ^{er} semestre.
Master 2	non	autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000	Logement indépendant. Budget déséquilibré. Reçoit une aide financière de sa mère mais elle est décédée l'été dernier. Il espère trouver un stage rémunéré. Il demande une aide à la vie quotidienne en attendant.
Total			7 776 €	

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin - Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-23-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 L613-3 et L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Sur proposition de M. le Directeur Formation appliquée continue,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le tarif de 700€ pour la phase 2 accompagnements de la VAE financée par une convention PASS VAE de la région Rhône-Alpes à compter de l'année universitaire 2014/2015.

Aucun autre frais ne sera demandé au candidat pour la phase 2.

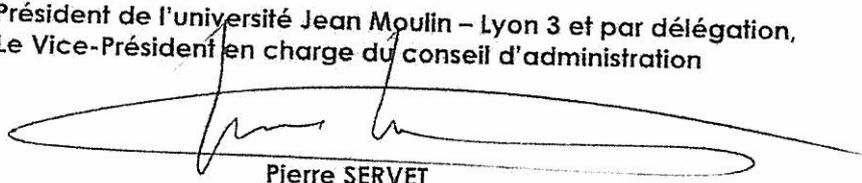
(Cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter de la publication de la présente délibération)

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-24-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 20 février 2015,
Sur proposition de M. le Doyen de la faculté de droit,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le versement de subventions financées par la Faculté de droit :

. Association pour la promotion Interuniversitaire de droits de l'homme : 2000€ pour un concours de plaidoiries.

. Association « la Corpo Lyon 3 » : 3500€ pour l'organisation du « Bal du droit » 2015.

. Association ADELY : 3300€ pour un concours de plaidoiries

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-25-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil de Faculté de droit du 20 février 2015,
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de droit,
Après en avoir délibéré,

Décide

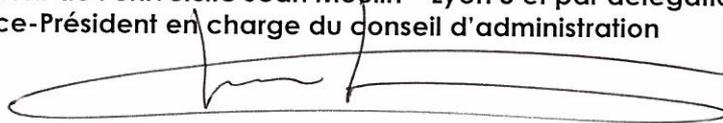
- d'approuver le don de 3000€ remis pour le cocktail des 40 ans de l'IAL qui a eu lieu novembre 2013.
- d'approuver le don de 2600€ remis pour le cocktail de la rentrée solennelle du 09 octobre 2014.
- D'approuver le don de 7000€ remis par la société Dassault Aviation pour soutenir le colloque « Repenser la guerre : Théories, stratégies, capacités » organisé par le Centre lyonnais d'études de sécurité intérieure et de défense (C.L.E.S.I.D).

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-26-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil de Faculté de droit du 06 novembre 2014,
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de droit,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver l'organisation à partir du 1^{er} mars 2015 des « Petits déjeuners de la Faculté de droit ».

.Année 2015 : mars, avril, mai, juin, juillet, octobre, novembre et décembre.

.Tarif de participation : 100 € par personne à chaque participation.

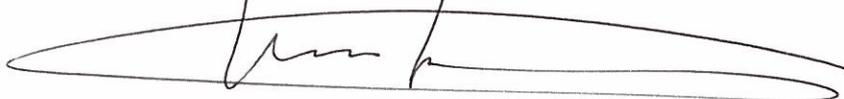
.Rémunération de l'intervenant : 100€ / heure.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-27-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 et L821-1,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Sur proposition de M. le Directeur de l'Institut international de la francophonie,
Après en avoir délibéré,

Décide

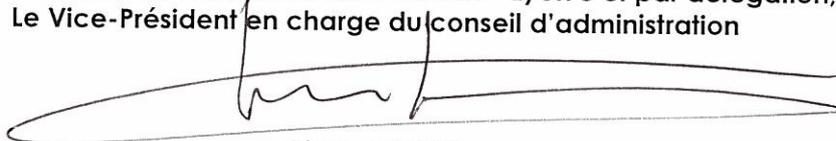
- d'approuver la liste des candidats retenus pour intégrer le diplôme universitaire « Etude de la francophonie et de la mondialisation » session 2015 annexée ci-après :

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'absentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Liste des candidats retenus 2015 – DU EFM

N°	Noms	Prénoms	Pays	Participation aux frais de formation, de séjour et de mobilité accordée sur les crédits AUF	Droits d'inscription
1.	ADJAHOSSOU	Kochikpa François	Bénin	-	490 € (5109500JL)
2.	ATEBA OSSENDE	Fernand Ghislain	Cameroun	-	490 € (5109500JL)
3.	BADRI	Nabil	Tunisie	-	490 € (5109500JL)
4.	BALDE	Mamadou Cellou	République de Guinée	-	490 € (5109500JL)
5.	BARRY	Alpha Bacar	République de Guinée	-	490 € (5109500JL)
6.	BATIONO	Didier Franck	Burkina-Faso	-	490 € (5109500JL)
7.	BIRGUI SEKOU	Abdoul Kader	Niger	-	490 € (5109500JL)
8.	DIAKHATE	Thierno	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
9.	DIALLO	Maimouna	République de Guinée	-	490 € (5109500JL)
10.	ENGOLO II	Jean-Paul Bernard	Cameroun	-	490 € (5109500JL)
11.	FADIGA	Oumar	République de Guinée	-	980 € (5109500JL)
12.	GLAKPE	Koffi	Togo	-	490 € (5109500JL)
13.	GONNE	Tia Narcisse	Côte d'Ivoire	-	490 € (5109500JL)
14.	KALAO SAMBA	Longha	Togo	-	490 € (5109500JL)
15.	KARO	Tambalo	Togo	-	490 € (5109500JL)
16.	KOUASSI	Djaguidi Akouété	Togo	-	490 € (5109500JL)
17.	KOUASSI N'GUESSAN	Marc Léandre	Côte d'Ivoire	-	490 € (5109500JL)
18.	MAPOKE	Pang-Bare	Togo	-	490 € (5109500JL)
19.	MASENGUE	Jean-Jackson	République Centrafricaine	-	980 € (5109500JL)
20.	MBAYE	Babacar	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
21.	MBENGUE	Moustapha	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
22.	MEDZA ESSONO	Rita Thérésia	Gabon	-	490 € (5109500JL)
23.	MHOUMADI	Yousseuf	Comores	-	490 € (5109500JL)
24.	MULUMBA	Kabasu Freddy	République Démocratique du Congo	-	490 € (5109500JL)
25.	NANTOB	Bingainkiya	Togo	-	490 € (5109500JL)
26.	NDIAYE	Amadou Alassane	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
27.	NKOURE MBA	Léon Callixte	Gabon	-	490 € (5109500JL)
28.	NZE AYONG	Axel Henrick	Gabon	-	490 € (5109500JL)
29.	OMAR	Issa Abdillah	Comores	-	490 € (5109500JL)
30.	OUMAROU	Boukari	Côte d'Ivoire	-	490 € (5109500JL)
31.	RASOAMANANJARA	Melina Henriette	Madagascar	-	490 € (5109500JL)
32.	SANOGO	Pewon Christelle	Côte d'Ivoire	-	980 € (5109500JL)
33.	SENE	Mame Balla dit Wahit	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
34.	SOW	Mamadou	République de Guinée	-	490 € (5109500JL)

35.	TAKPA	Gnatoulouma	Togo	-	490 € (5109500JL)
36.	TATA	Ralison	Madagascar	-	490 € (5109500JL)
37.	THIAM	Papa Gora	Sénégal	-	490 € (5109500JL)
38.	TOGBEDJI	Yao Guigui	Togo	-	490 € (5109500JL)
39.	TSETSE	Kodzo Etonam	Togo	-	490 € (5109500JL)
40.	VODOUNNON	Miriette Chantal	Bénin	-	490 € (5109500JL)
41.	YAMAGBONDO	Ursula Lise De La Croix	République Centrafricaine	-	490 € (5109500JL)
42.	YLOULOU BAYENDA	Jean-Michel	République Démocratique du Congo	-	490 € (5109500JL)

**Délibération n° D2015-03-28-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des subventions allouées sur le budget de l'IAE de Lyon, école universitaire de management, au titre de l'exercice budgétaire 2015, suivants:

SUBVENTIONS VOTEES							
Bénéficiaire	Objet	Projet récurrent	Année d'exercice BUDGET	Montant demandé	%demande/ budget opération	VOTE du Conseil d'administration	
1	The Funny Bankers	Run for second chance, course sportive pour soutenir la Fondation de la deuxième Chance le 12 avril 2015 au Parc Miribel Jonage Total budget : 2940 €	1er projet	2015	409 €	14%	1 000,00 €
2	BDE CLUBB	Soirée Remise des diplômes 2015 (location des Toges) Total budget : 1592,40€	oui	2015	1 182 €	74%	1 000,00 €
3	LA CORPO	Bal du Droit 2015 Total budget : 141900 €	oui	2015	2 500 €	2%	1 500,00 €
4	OGSE	Sport'Inov, rencontre sportive le 11 avril 2015 à Vénissieux Total budget : 5024,44 €	oui	2015	2 200 €	44%	2 200,00 €
5	OGSE	Soirée Réseaux des anciens le 23 mars 2015 au salon des symboles Total budget : 875,75 €	oui	2015	550 €	63%	550,00 €
6	THAT'S IAE	Coupe de France des IAE à Rennes, du 13 au 15/03/2015 Total budget : 7200 €	oui	2015	1 516 €	21%	1 800,00 €
7	THAT'S IAE	Lyon International Fair, 8ème édition, le 19 mars 2015 au salon des Symboles Total	oui	2015	1 125 €	83%	1 000,00 €

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

Délibération présentée sur les panneaux d'informations, mise en ligne sur intranet et consultable auprès du SAJG. Page 1 sur 2

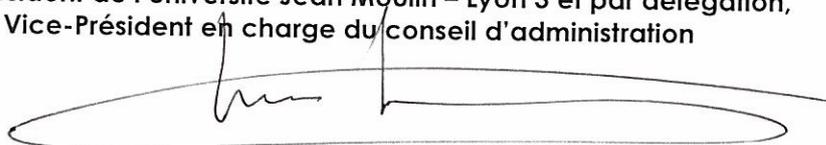
		budget : 1350 €					
8	Junior Conseil	Participation aux congrès régional et national des Junior entreprises le 7 mars et mai 2015 Total budget : 1305 €	oui	2015	750 €	57%	750,00 €
10	BDE CCA	Week-end ski aux Sybelles, 10 et 11 janvier 2015, 19 étudiants Total budget : 3430€	oui	2015	1 610 €	27%	750,00 €
11	BDE LSG	Week-end désintégration, du 24 au 26 avril 2015 en Haute-Loire, 53 étudiants Total budget : 5090€	oui	2015	1 200 €	24%	1 000,00 €
12	ADEGRH	Séminaire d'Etude International à Gênes pour le M2 RHO (étude des pratiques RH en Italie) du 13 au 17 mai 2015 Total budget : 11098€	oui	2015	3 158 €	28%	1 500,00 €
13	IAE LYON ALUMNI	Lancement IAE LYON Alumni au Maroc, du 5 au 7 février 2015 Total budget : 764,32€	oui	2015	400 €	52%	400,00 €
14	BDE TOUT IAE	Gala IAE LYON le 18 avril 2015 Total budget : 31117,34€	oui	2015	6 000 €	19%	6 000,00 €
15	HUMANAUR	4L TROPHY 2015 Total budget : 7495 €	oui	2015	400 €	5%	350,00 €
TOTAL					23 000 €		19 800,00 €

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

**Délibération n° D2015-03-29-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les montants des cotisations institutionnelles inscrites au budget de l'IAE de Lyon, Ecole Universitaire de Management, suivants:

2013 / 2014	INSA LYON (AIP Primeca RAO)	3 590.00 €
2014	DFCG Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion	180.00 €
2014	EFMD European Foundation Management : EQUAL	2 000.00 €
2014	MEDEF	2 000.00 €
2014/2015	Référence R.H.	300.00 €
2014/2015	ACADI Association des Cadres Dirigeants pour le Progrès Social et Economique	250.00 €
2015	C.C.M.P. Centrale de Cas et de Média Pédagogiques	816.00 €
2015	EURADA Association Européenne des Agences de Développement	1 180.00 €
2015	GARF Groupement Acteurs et Responsables de la Formation	580.00 €
2015	EFMD European Foundation Management : Global Network	5 292.00 €
2015	EFMD European Foundation Management : Membership Fee	1 500.00 €
2015	ASSOCIATION NATIONALE DES IAE	7 000.00 €

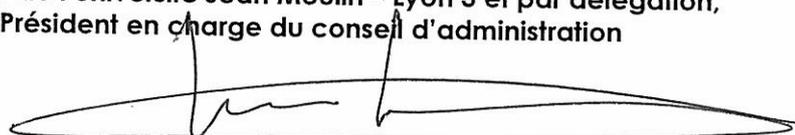
2015	SFAF La Société Française des Analystes Financiers	124.80 €
2015	CSSF Chambre de Commerce Suisse en France	410.00 €
2015	AFC Association Francophone de Comptabilité	120.00 €
2015	AFC Association Francophone de Comptabilité	120.00 €
2015	AUNEGE Association des Universités pour l'Enseignement Numérique et Economie et Gestion	2 500.00 €
2015	CLUSTER Logistique	540.00 €
2015	ALASS Association Latine pour L'Analyse des Systèmes de Santé	1 000.00 €
2015	EIBA European International Business Academy	€11 000
2015	AIB Academy of International Business	100.00 US\$
2015	CLUB de la Presse	162.00 €

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 06 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-30-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L123-3, L613-3 et L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil de Faculté de droit du 20 février 2015,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Doyen de la Faculté de droit,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2015-2016 des diplômes présentés par la faculté de droit et annexés ci-après :

. Modification DU Assurances organisé par l'Institut des assurances de Lyon.

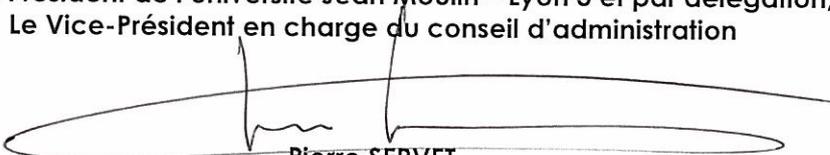
. Modification du règlement d'examen du master mention science politique relation internationales spécialité sécurité intérieure.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET



Faculté de Droit
INSTITUT DES ASSURANCES DE LYON

**Modification mineure Maquette pédagogique DU Assurances
Pour 2015/2016**

Dans le Pôle DU 4 « Technique de gestion et aspects macroéconomiques des assurances (UE 9) », deux modifications doivent être apportées au module « Conférences » de 21h comme suit :

1) 7h de conférences étant communes avec le M2, seules 14h sont véritablement propres au DU.

⇒ Dès lors, il est plus cohérent de ramener **le volume horaire des conférences en DU de 21h à 14h.**

⇒ **Le volume horaire total DU passerait de 474h à 467h.**

En PJ : la maquette du DU assurances avec ces modifications.

DU assurances

Semestre 1	
Module 1- Enseignements fondamentaux : Droit des assurances et de la responsabilité civile (UE 1)	
Le contrat d'assurance : régime général	30 h
Les assurances de dommages	20 h
Assurances de personnes	20 h
TOTAL UE 1	70 h
Module 2- Enseignements spécialisés : Assurances et dommages corporels (UE 2)	
L'assurance automobile	20 h
Assurances des professions de santé	12 h
TOTAL UE 2	32 h
Module 3- Anglais de l'assurance (UE 3)	
Anglais	20 h
Anglais juridique	20 h
TOTAL UE 3	40 h
Pôle DU 1 : Aspects pratiques du contrat d'assurance (UE 4)	
Le contrat d'assurance : aspects pratiques	20 h
TOTAL UE 4	20 h
Pôle DU 2 : Approche thématique du contrat (UE 5)	
L'assurance transport	20 h
L'assurance multirisque du particulier	15 h
Assurance vie et gestion de patrimoine	15 h
L'assurance de protection juridique	6 h
Le contrat d'assistance	4 h
TOTAL UE 5	60 h

Semestre 2	
Module 4 - Enseignements fondamentaux : Droit des assurances approfondi (UE 6)	
Droit européen des assurances	10 h
Les assurances collectives	15 h
TOTAL UE 6	25 h
Modules 5 - Enseignements spécialisés : assurances de la vie économique et intermédiation (UE 7)	
Assurances construction	22 h
Risques et assurances des entreprises	15 h
Les entreprises d'assurance	10 h
Les intermédiaires d'assurance	15 h
Droit international privé de l'assurance	8 h
TOTAL UE 7	70 h
Pôle DU 3 : RISQUES spéciaux liés à l'entreprise (UE 8)	
Initiation à la gestion des risques	7 h
Incendie et pertes d'exploitation	15 h
Assurances de responsabilité civile professionnelle	6 h
Protection sociale complémentaire	15 h
Responsabilité et assurance des mandataires sociaux	8 h
TOTAL UE 8	51 h
Pôle DU 4 : Technique de gestion et aspects macroéconomiques des assurances (UE 9)	
Comptabilité des assurances	15 h
Marketing des assurances	12 h
Fonctions techniques et commerciales	8 h
Economie de l'assurance	18 h
Initiation à l'actuariat + Informatique	12 h
Réassurance	20 h
TOTAL UE 9	85 h
Conférences	de 21h à 14 h
Mémoire (UE 10)	
TOTAL DIPLOME UNIVERSITAIRE	467 h

Obtention du diplôme /Contrôle des connaissances en formation initiale

Article 1 - Contrôle continu

Le pôle DU 1 « *aspects pratiques du contrat d'assurance* », et le module 3 « *anglais des assurances* » font l'objet d'un contrôle continu, sous forme de travaux écrits ou d'exposés oraux, individuel ou en groupe. Pour chacun de ces pôle et module, la moyenne est calculée sur 20 et représente 100 points, soit un total de 200 points.

Article 2 - Examens terminaux

Article 2 - 1 : semestre 3

- Une épreuve écrite d'une durée de trois heures est organisée Cet écrit peut porter sur le module 1 ou 2 (v. tableau).
Le responsable de la formation indique, au moins quinze jours avant le début des épreuves, le module (1 ou 2) qui donne lieu à l'interrogation écrite. Cet écrit peut porter sur une ou plusieurs matières du module choisi. La ou les matières faisant l'objet de l'épreuve, ainsi que la nature de l'épreuve (dissertation, cas pratique ou cas de synthèse), sont portées à la connaissance des étudiants au moment de l'examen.
Cette épreuve écrite est notée sur 20 et représente 200 points.
- Un exposé-discussion est organisé. Il porte non seulement sur le module non désigné à l'écrit, mais aussi sur le pôle DU 2 « *approche thématique du contrat d'assurance* ». Le jury est composé de deux intervenants. Pour une même session d'examens, différents jurys peuvent être composés. L'étudiant tire un sujet au sort, dispose d'un temps de préparation de 30 minutes, puis expose son sujet suivi d'une discussion avec le jury pendant 15 minutes.
La note du grand oral, sur 20, représente 200 points.

Article 2 - 2 : semestre 4

- Une épreuve écrite d'une durée de trois heures est organisée Cet écrit peut porter sur le module 4 ou 5 (v. tableau). Le responsable de la formation indique, au moins quinze jours avant le début des épreuves, le module (4 ou 5) qui donne lieu à l'interrogation écrite. Cet écrit peut porter sur une ou plusieurs matières du module choisi. La ou les matières faisant l'objet de l'épreuve, ainsi que la nature de l'épreuve (dissertation, cas pratique ou cas de synthèse), sont portées à la connaissance des étudiants au moment de l'examen.
Cette épreuve écrite, notée sur 20, représente 300 points.
- Deux épreuves orales sont organisées pour les trois modules suivants :
 - Le module non désigné à l'écrit
 - Le pôle DU 3 « *Risques spéciaux liés à l'entreprise* »

- Le pôle DU 4 « Techniques de gestion et aspects macroéconomiques de l'assurance ».

Les matières faisant l'objet des épreuves sont portées la connaissance des étudiants au moment de l'examen.

Chaque épreuve orale, notée sur 20, représente 100 points, soit un total de 200 points.

Article 3 - Mémoire

Le candidat doit rédiger un travail écrit sur un sujet à caractère juridique, économique ou de gestion, en rapport avec les assurances. La note de mémoire, est attribuée après une soutenance orale intervenant à l'issue du semestre 4. Elle tient compte de la qualité du travail écrit et de la prestation orale.

Le mémoire, noté sur 20, représente 100 points.

Article 4 - Admission

Est déclaré admis l'étudiant ayant obtenu au moins 300/600 au titre de chaque semestre.

Le jury délibère par semestre.

Le jury peut procéder à une délibération spéciale (DSJ), laissée à son entière appréciation, afin de permettre la validation du semestre par un étudiant qui n'aurait pas obtenu 300/600.

- Mentions :

Les mentions sont décernées en fonction du nombre total de points obtenus par l'étudiant :

- . La mention AB est décernée à partir de 13/20
- . La mention B est décernée à partir de 15/20
- . La mention TB est décernée à partir de 17/20

- Session de rattrapage :

Elle est organisée pour chaque semestre, et concerne les étudiants n'ayant pas obtenu 300/600 au titre d'un semestre, ou encore ceux n'ayant pu bénéficier d'une DSJ lui permettant de le valider.

Elle porte sur les seuls modules d'enseignements ayant donné lieu à un examen terminal (sous forme d'épreuve écrite ou d'interrogation orale), auxquels le candidat aurait obtenu une note inférieure à la moyenne. Les autres notes, ainsi que les notes de contrôle continu, et de mémoire, obtenues à la première session, sont conservées pour la seconde session.

- Redoublement :

À titre exceptionnel, un redoublement pourra être envisagé sur autorisation de la direction de l'Institut, si des circonstances spéciales le justifient. Dans ce cas, l'étudiant conserve le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, obtenues l'année précédente, sous la condition d'être réinscrit dans le même diplôme.

Article 5 - Assiduité aux enseignements

L'assiduité aux enseignements est obligatoire.

Après trois absences non justifiées au cours d'un semestre, l'étudiant perd le droit de se présenter aux examens relatifs au semestre considéré.

Une dispense d'assiduité peut être accordée par décision spéciale du responsable de la spécialité. Elle peut être totale ou partielle.

Obtention du diplôme /Contrôle des connaissances en formation continue

Article 7 - Régime sur deux ans

Un régime spécial sur deux ans est organisé à l'intention des candidats justifiant d'une activité professionnelle, ou se trouvant dans l'impossibilité de suivre le régime de formation sur un an, eu égard à des contraintes d'emploi du temps dûment justifiées.

La première année, l'étudiant suit les enseignements et subit les épreuves afférentes à l'un des deux semestres, et l'année suivante à l'autre semestre. Le candidat passe les épreuves du semestre en même temps que ceux de formation initiale.

Article 8 - Régime aménagé

Un régime aménagé sur cinq ans maximum, sans contrôle continu d'anglais, est organisé à l'intention des candidats qui ne peuvent, en raison de leur activité professionnelle ou de contraintes d'emploi du temps dûment justifiées, suivre le régime normal ou le régime sur deux ans.

Pour ce régime, chaque module visé dans le tableau donne lieu à une épreuve écrite (notée sur 20), sauf le module 3 « *anglais de l'assurance* », noté sur 10, qui remplace le contrôle continu et peut être l'objet, au choix de l'enseignant concerné, d'une épreuve écrite ou orale, ou écrite et orale. En tout état de cause, un tel choix est communiqué au candidat, au moins un mois à l'avance.

Le candidat, qui a subi les épreuves afférentes à un semestre considéré, est déclaré admis à ce semestre s'il a obtenu le total de points prévu pour le régime en formation initiale. Il obtient le diplôme d'université de l'Institut des assurances, s'il a été déclaré admis aux deux semestres dans les cinq années qui suivent sa première inscription.

Article 9 - Dispense d'assiduité

Une dispense d'assiduité peut être accordée par décision spéciale du responsable de la spécialité. Elle peut être totale ou partielle. Elle est de droit pour le régime aménagé (art. 8).

Dans le cas où l'étudiant serait dispensé d'assiduité à l'enseignement d'anglais, il devra subir, au choix de l'enseignant concerné, une épreuve écrite ou orale, ou écrite et orale. Un tel choix est communiqué au candidat, au moins un mois à l'avance.

La note obtenue viendra se substituer au contrôle continu dans cette matière.

Droits de scolarité

Les candidats admis à suivre le DU de l'Institut doivent acquitter, en sus des droits perçus par l'Université (inscription universitaire, bibliothèque universitaire et médecine préventive), de droits d'inscription propres à l'Institut qui lui sont affectés. Le montant de ceux-ci sont fixés à 1027 euros pour l'année 2014/2015. Les étudiants boursiers en sont exonérés pour moitié.

Louis-Augustin BARRIERE
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
Doyen honoraire de la Faculté de droit

Lyon, le 21 janvier 2015,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

J'ai le regret de vous informer qu'il a été commis une erreur de plume lors de la dernière rédaction du règlement du master mention science politique-relations internationales spécialité sécurité intérieure. Il est en effet indiqué actuellement dans ce document que le cours *Nouvelles criminalités (cybercriminalité, criminalité financière, terrorisme)* est sanctionné par *un contrôle continu du semestre*. Or, ni la durée du cours (10h00), ni son contenu ne se prêtent à ce mode de vérification des connaissances.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderais de bien vouloir modifier le régime d'examen et de remplacer *le contrôle continu du semestre* par *un écrit d'une heure ou un oral*, le choix entre l'écrit et l'oral étant laissé à la discrétion de l'enseignant.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, l'expression de toute ma considération.

Délibération n° D2015-03-31-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu la délibération n°2014-09-09-Ins attribuant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, approuvée par le CA de l'université Jean Moulin Lyon 3 réuni le 30 septembre 2014,
Vu l'avis du conseil de l'IAE du 26 février 2015,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les modifications pédagogiques à compter de l'année universitaire 2015-2016 des diplômes présentés par l'IAE et annexé ci-après :

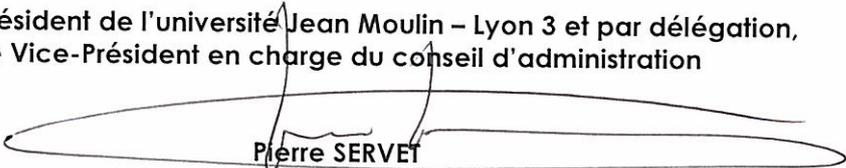
- . Modification pédagogique Master mention Management et administration des entreprises spécialité entrepreneuriat et management des petites entreprises et moyennes organisations.
- . Modification pédagogique Master 2 European business realities.
- . Modification pédagogique Master 2 ressources humaines et organisation.
- . Ouverture d'un diplôme d'université « Préparation au DSCG » niveau M1 en alternance.
- . Ouverture d'un diplôme d'université « Préparation au DCG » niveau L2 en alternance.
- . Modification des enseignements pour le Master 2 management général spécialité EMPMO.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Création de matières spécifiques suite à l'ouverture de la formation aux contrats de professionnalisation

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	Semestre(s) / sequence(s) concerné(s)	Commentaire
Intitulé / heures / crédits	--	Retour d'alternance / 16H00 de TD/0 crédits		Semestre 4 : création matière spécifique étudiants sous contrat de professionnalisation.
	--	Suivi individualisé de la mission d'alternance / 12H00 de TD / 0 crédits		Semestre 4 : création matière spécifique étudiants sous contrat de professionnalisation. 12H00 de TD par étudiant.
	--	Echanges et analyses de pratiques d'alternance /106H00 de TD / 0 crédits		Semestre 4 : création matière spécifique étudiants sous contrat de professionnalisation.

MASTER 2 European Business Realities

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	Semestre(s) / sequence(s) concerné(s)	Commentaire
Intitulé / heures / crédits	METHODOLOGIE DU MÉMOIRE/ 8H00 / 0 ECTS	METHODOLOGIE DU MÉMOIRE/ 8H00 / 0 ECTS	Semestre 4	Deplacer ce cours au semestre 3 car les étudiants partent en stage à partir de janvier

MASTER2 RESSOURCES HUMAINES ET ORGNISATION - MODIFICATION CA POUR RENTREE 2015/2016

2014/2015	2015/2016	Semestre(s) / sequence(s) concerné(s)	Commentaire
GESTION DES CARRIERES ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE	GESTION DES CARRIERES ET DES TALENTS	3A	
INSERTION ET EMPLOI	ORIENTATION, TRANSITION ET RECONVERSION PROFESSIONNELLE	4A	

3044832AL - Licence Professionnelle commerce, Spécialité Commerce interentreprises en milieu industriel en apprentissage

Modification du volume horaire

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06320103 - Anglais commercial	0h CM + 20h TD / 2 ECTS	4hCM + 24h TD / 2 ECTS	Semestre 5

Modification du volume horaire et du nombre d'ECTS

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06330031 - Logistique	16h CM + 4h TD / 2 ECTS	20hCM + 4h TD / 3 ECTS	Semestre 5
06320018 - Action vente appliquée	12h CM + 18h TD / 2 ECTS	16h CM + 18h TD / 3 ECTS	Semestre 5

Modification de l'intitulé

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
27280005 - Informatique et technologie du web	12h CM + 18h TD / 3 ECTS	Informatique, technologie du web et E-commerce 12h CM + 18h TD / 3 ECTS	Semestre 5

Modification de l'intitulé et de volume horaire

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06230026 - Budget et tableau de bord	16h CM + 4h TD / 2 ECTS	Comptabilité et budget 20h CM + 4h TD / 2 ECTS	Semestre 6

Suppression de matière

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06230024 - Comptabilité	16h CM + 4h TD / 2 ECTS	Suppression de la matière	Semestre 5

Pas de modification du volume horaire global.

3044804AL - Licence professionnelle Electricité électronique, Spécialité Conception et Management en Eclairage en Apprentissage

Modification de l'intitulé de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
27230004 - CDAO, Infographie	10h CM + 5h TD / 1 ECTS	Outils numériques appliqués à l'éclairage 10h CM + 5h TD / 1 ECTS	Semestre 5
27230005 - CDAO, Infographie	10h CM + 10h TD / 1 ECTS	Outils numériques appliqués à l'éclairage 10h CM + 10h TD / 1 ECTS	Semestre 6

Pas de modification du volume horaire global.

3044801AL - Licence Professionnelle Commerce, Spécialité Management et gestion de rayon - DISTRISUP - Alternance

Suppression de crédits ECTS

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06200034 - Tutorat individuel	Tutorat individuel 12h TD / 7 ECTS	Tutorat individuel 12h TD / 0 ECTS	Semestre 6

Ajout d'une matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
Mémoire et soutenance	INEXISTANTE	Mémoire et soutenance 0h CM + 0h TD / 7 ECTS	Semestre 6

Pas de modification du volume horaire global.

5044825AL - MASTER 2 GESTION BANCAIRE ET PATRIMONIALE OPTION GESTION DE PATRIMOINE - ALTERNANCE

Modification du semestre

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06300160 - Droit Bancaire	23h /2 ECTS	23h /2 ECTS	Semestre 4, passe au semestre 3

Modification d'intitulé

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
01210185 - Assurances	23h / 2 ECTS	Assurance-vie / 23h / 2 ECTS	Semestre 3
06300156 - Gestion des risques	23h00 / 2 ECTS	Déontologie, éthique et réglementation bancaire / 23h00 / 2 ECTS	Semestre 3
06240287 - Offre Banque - assurance	23h / 1 ECTS	Présentation commerciale des produits bancaires et d'assurances /23h / 1 ECTS	Semestre 3

Modification d'intitulé et de semestre

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06210290 - Retraite et prevoyance collective	23h / 1 ECTS	Retraite et épargne salariale / 23h / 1 ECTS /	Semestre 3, passe au semestre 4

Modification d'UE : passe de l'UE " tronc commun" à l'UE "Option Gestion de patrimoine"

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
01290157 - Droit des sociétés	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	semestre 3
06300155 - Analyse financière	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	semestre 3
06300154 - Finance d'entreprise / mathématiques financières	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 3

06240286 - Négociation et vente (comportement et positionnement)	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 3
06300159 - Marchés financiers	23h CM / 1 ECTS	23h CM / 1 ECTS	Semestre 4
06200342 - Ingénierie patrimoniale	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 4
06300161 - transmission du patrimoine professionnel	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 4
06200370 - Suivi tutoré	15h TD / 0 ECTS	15h TD / 0 ECTS	Semestre 4

Modification d'UE : passe de l'UE " tronc commun" à l'UE "Option Gestion de patrimoine" ET d'intitulé

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06300308 - Management et ingenierie financiere (vendre la valeur)	23h / 1 ECTS	Approche commerciale et Reglementation / 23h / 1 ECTS	Semestre 4

5044827AL - MASTER 2 GESTION BANCAIRE ET PATRIMONIALE OPTION CHARGE D'AFFAIRES ENTREPRISES - ALTERNANCE

Modification du semestre

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06300160 - Droit Bancaire	23h CM /2 ECTS	23h /2 ECTS	Semestre 4, passe au semestre 3

Modification d'intitulé

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06300156 - Gestion des risques	23h CM / 2 ECTS	Déontologie, éthique et réglementation bancaire / 23h CM / 2 ECTS	Semestre 3

Changements maquettes formations en Alternance - IAE Lyon - 2015-2016

06300313 - Analyse technique	23h CM /1 ECTS	Allocation d'actifs / 23h CM /1 ECTS	Semestre 4
01290158 - Droit du Credit	23h CM /1 ECTS	Droit du Credit et Contentieux Bancaire / 23h /1 ECTS	Semestre 3
06300154 - Finance d'entreprise	23h CM /2 ECTS	Mathématiques Financières et Finance d'entreprise / 23h CM /2 ECTS	Semestre 3
06240287 - Offre Banque - assurance	23h CM / 1 ECTS	Présentation commerciale des produits bancaires et d'assurances /23h CM / 1 ECTS	Semestre 3

Modification d'intitulé et de semestre

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06300311 - Contentieux Bancaire	Contentieux Bancaire / 23h /1 ECTS	Financements Spécialisés Appliqués / 23h CM /1 ECTS	Semestre 3, passe au semestre 4

Modification d'UE : passe de l'UE "tronc commun" à l'UE "Option Chargé d'affaires entreprises"

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
01290157 - Droit des sociétés	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	semestre 3
06300155 - Analyse financière	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	semestre 3
06300154 - Finance d'entreprise / mathématiques financières	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 3
06240286 - Négociation et vente (comportement et positionnement)	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 3

Changements maquettes formations en Alternance - IAE Lyon - 2015-2016

06300159 - Marchés financiers	23h CM / 1 ECTS	23h CM / 1 ECTS	Semestre 4
06200342 - Ingénierie patrimoniale	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 4
06300161 - transmission du patrimoine professionnel	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 2 ECTS	Semestre 4
06200370 - Suivi tutoré	15h TD / 0 ECTS	15h TD / 0 ECTS	Semestre 4

Modification d'UE : passe de l'UE " tronc commun" à l'UE "Option Chargé d'affaires entreprises" ET d'intitulé

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06300308 - Management et ingenierie financiere	23h CM / 1 ECTS	Approche commerciale et Reglementation / 23h CM / 1 ECTS	Semestre 4

Le passage du tronc commun aux options de 9 matières engendre une augmentation du volume horaire de 184h CM et 15h TD (soit 291 EqTD) pour le MASTER.

MASTER 2 EN ALTERNANCE ASSORTI D'UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

4044861AL - MASTER 1 MAE Programme Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE) - Alternance

Modifications d'intitulés

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
02260055 - Droit des organisations	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Environnement juridique 13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 1
06250127- Management industriel / Logistique	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Management industriel et logistique 13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 1
02260057 - Veille réglementaire QSE	12h CM + 9h TD / 2 ECTS	Réglementation HSE : veille et impacts 12h CM + 9h TD / 2 ECTS	Semestre 2
06200524 - Rapport	4hCM + 6h TD / 2 ECTS	Mémoire MASTER 1 4h CM + 6h TD / 2 ECTS	Semestre 2
06220242 - Management des organisations et RSE	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Management des comportements et des organisations 13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 2

Modifications de volume horaire

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06210385 - Développement personnel et communication	12h CM + 16h TD / 2 ECTS	12h CM + 20h TD / 2 ECTS	Semestre 1
06340061 - Culture qualité	15h CM + 12h TD / 2 ECTS	14h CM + 11h TD / 2 ECTS	Semestre 1

Changements maquettes formations en Alternance - IAE Lyon - 2015-2016

06340062 - Culture sécurité	12h CM + 8h TD / 2 ECTS	10h CM + 8h TD / 2 ECTS	Semestre 1
06340063 - Culture environnement	15h CM + 6h TD / 2 ECTS	12h CM + 9h TD / 2 ECTS	Semestre 1
6200519 - Challenge 1 et Mt Projet	0h CM + 25h TD / 2 ECTS	6h CM + 19h TD / 2 ECTS	Semestre 1
06270062 - Communication dans les organisations	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	15h CM + 12h TD / 2 ECTS	Semestre 2

Modifications de volume horaire et d'intitulé

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06290237 - Ethique professionnelle	8h CM + 4h TD / 1 ECTS	Ethique et évaluation 9h CM + 3h TD / 1 ECTS	Semestre 2
06290238 - Traitement de données et MSP	16hCM + 11h TD / 2 ECTS	Traitement de données d'enquêtes et MSP 13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 2

Suppression de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
05260065 - Environnement international et intelligence économique	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 2

Création de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
Lean manufacturing	INEXISTANTE	UE 1 - Partie théorique Lean manufacturing 13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 2

Pas de modification du volume horaire global.

5044882AL - MASTER 2 Management des opérations, Parcours Manager Qualité Sécurité Environnement (QSE) - Alternance

Modifications de volume horaire

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06310138 - Méthodologie de l'audit	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	14h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 3
06200601 - Challenge 3	15h TD / 2 ECTS	21h TD / 2 ECTS	Semestre 3
06310139 - Vision stratégique des coûts / Contrôle de gestion et qualité	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	19h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 3
06290286 - Modèles d'excellence	12h CM + 12h TD / 2 ECTS	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 4
06200605 - Amélioration continue et retours d'expérience	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	8h CM + 13h TD / 2 ECTS	Semestre 4
06210432 - Ethique professionnelle	18h TD / 1 ECTS	14h TD / 1 ECTS	Semestre 4
06200602 - Challenge 4	15h TD / 2 ECTS	20h TD / 2 ECTS	Semestre 4
06210444 - Organisation du travail et management	10h CM + 10h TD / 2 ECTS	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 4

Modifications d'intitulé et de volume horaire

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06280033 - Développement durable et Responsabilité Sociale des Organisations	15h CM + 13h TD / 2 ECTS	Développement durable 18h CM + 12h TD / 2 ECTS	Semestre 3

Changements maquettes formations en Alternance - IAE Lyon - 2015-2016

06290287 - Intégration des systèmes QSE	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Intégration des systèmes QSE et performance 10h CM + 8h TD / 2 ECTS	Semestre 4
06250142 - Lean Manufacturing	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Environnement économique et international 8h CM + 13h TD / 2 ECTS	Semestre 4
06200607 - Méthodologie du mémoire (dont Anglais)	30h TD / 0 ECTS	Méthodologie mémoire 6h TD / 0 ECTS	Semestre 4

Modifications de volume horaire et de la notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06220279 - Entrepreneuriat et économie sociale et solidaire	4h CM + 7h TD / 2 ECTS	13h CM + 10h TD / 2 ECTS	Semestre 4

Suppression de matière

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06290284 - Audit : retours d'expériences et perfectionnement	10h CM + 8h TD / 2 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 3
06290285 - Ethique et communication	6h CM + 6h TD / 1 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 3

Création de matière

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
Intelligence Emotionnelle et performance	INEXISTANTE	UE 1 - Partie Théorique Intelligence Emotionnelle et performance	Semestre 3
Méthodologie mémoire (dont fiche lecture)	INEXISTANTE	UE 1 - Partie Théorique Méthodologie mémoire (dont fiche lecture)	Semestre 3
Anglais	INEXISTANTE	UE1 - Partie théorique - Anglais 18h TD / 2 ECTS	Semestre 4

Pas de modification du volume horaire global.

5044852AL - MASTER 2 Management des opérations, Spécialité Management des achats option Achats Industriels - Alternance

Changement d'UE et notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06250058 - Gestion de production/Analyse de Profondeur des process	UE Les outils de la fonction achats 1 23h CM / 2 ECTS	UE Parcours Achats industriels 1 23h CM / 3 ECTS	Semestre 3

Changement d'UE, de notation et de volume horaire

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06310048 - Analyse de la valeur composante QCDR	UE Parcours Achats industriels 1 23h CM /3 ECTS	UE Les outils de la fonction achats 1 16h CM /2 ECTS	Semestre 3

Modification du volume horaire

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06330013 -Matières premières	11,5h CM / 1 ECTS	11h CM / 1 ECTS	Semestre 3
06330020 -Make or Buy	7h CM / 1 ECTS	8h CM / 1 ECTS	Semestre 4

Modification du volume horaire et de la notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06330015 - Composants électroniques	11,5h CM / 1 ECTS	11h CM / 3 ECTS	Semestre 3
06250062 - Achats projets	23h CM / 3 ECTS	16h CM / 1 ECTS	Semestre 3
06220211 - Gestion de projet : commerce International	7h TD / 1 ECTS	7h TD / 0 ECTS	Semestre 3

Suppression de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06250136 - Achats en secteur biomédical	4h CM / 1 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 4

Création de matière de matière

MATIERE	2013/2014	2015/ 2016	semestre
Achat industriels en grande série	INEXISTANTE	24 h CM / 2 ECTS	Semestre 4

Pas de modification du volume horaire global.

5044872AL - MASTER 2 Management des opérations, Spécialité Management des Achats Option Achats Tertiaires - Alternance

Modification de volume horaire

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06330010 - Achats Business to Business	23h CM / 3 ECTS	15h CM / 3 ECTS	Semestre 3
06330012 - Energie	11,5h CM / 1 ECTS	8h CM / 1 ECTS	Semestre 3
06290269 - Bâtiment	7h CM / 1 ECTS	8h CM / 1 ECTS	Semestre 3
06240148 - Prestation de services & intellectuelles	9h CM / 1 ECTS	8h CM / 1 ECTS	Semestre 4

Modification d'intitulé

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06220219 - Gestion de projet : Stratégie Achats de Prestations	7h TD / 0 ECTS	Gestion de projet : Tool box de l'acheteur et process Achats / 7h TD / 0 ECTS	Semestre 3

Modification d'intitulé et de notation

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06220218 - Gestion de projet : Optimisation achats tertiaires	7h TD / 1 ECTS	Gestion de projet : Comment accroître votre efficacité opérationnelle pour les Achats indirects / 7h TD / 0 ECTS	Semestre 3

Suppression de matière

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
06250058 - Gestion de production/Analyse de Profondeur des process	UE Les outils de la fonction achats 1 23h CM / 2 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 3
06330011 - Ingénierie	11,5h CM / 1 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 3
0625138 - Achats en milieu hospitalier	7h CM / 1 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 4

Création de matière

MATIERE	2014/2015	2015/ 2016	semestre
Analyse de la valeur composante QCDR	INEXISTANTE	UE Les outils de la fonction achats 1 16h CM /2 ECTS	Semestre 3
Ingénierie	INEXISTANTE	8h CM / 1 ECTS	Semestre 4

Pas de modification du volume horaire global.

5044862AL - MASTER 2 Management des opérations, Spécialité Management des Achats Option Qualité Achats - Alternance

Création de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
Analyse de la valeur composante QCDR	INEXISTANTE	UE Les outils de la fonction achats 1 16h CM / 2 ECTS	Semestre 3
Achat projets	INEXISTANTE	16h CM / 2 ECTS	Semestre 3
Audit Système, Produit, Process et Logistique	INEXISTANTE	15h CM / 3 ECTS	Semestre 3

Changement d'UE et notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06250058 - Gestion de production/Analyse de Profondeur des process	UE Les outils de la fonction achats 1 23h CM / 2 ECTS	UE Parcours Qualité Achats 1 23h CM / 3 ECTS	Semestre 3

Suppression de matière

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06310046 - Normes et audit système	11,5h CM / 1 ECTS	SUPPRESSION	Semestre 3

Modification de notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06330007 - Achats et développement durable	23h CM / 2 ECTS	23h CM / 1 ECTS	Semestre 3
06220225 - Gestion de projet : plan de surveillance fournisseur	7h TD / 1 ECTS	7h TD / 0 ECTS	Semestre 3

Modification de volume horaire

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06310047 - Normes et audit environnement	11,5h CM / 1 ECTS	8h CM / 1 ECTS	Semestre 3

Modification d'intitulé, de volume horaire et de notation

MATIERE	2014/ 2015	2015/ 2016	semestre
06330009 - Analyse fonctionnelle & les 5 AMDEC	23h CM / 3 ECTS	AMDEC Produit, Process et Logistique 14h CM / 1 ECTS	Semestre 3

Pas de modification du volume horaire global.

	Libellé Matière	Nombre d'heures			Type d'Epreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve écrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	
UE 2	Révision finance	16		16					0						
	Théorie financière	26		26					30						
	Diagnostic financier approfondi	42		42					30						
	Evaluation de l'entreprise	22		22					30						
	Investissement et financement	34		34					40						
	Gestion de trésorerie internationale	30		30					30						
	Ingénierie financière	34		34					40						
UE 3	Organisations, management et diagnostic stratégique	56		56					60						
	Changement, compétences et GRH	34		34					30						
	Pilotage stratégique (serious game)	16		16					30						
	Métiers, sources d'information et planification	26		26					20						
	Gestion du périmètre de l'entité	22		22					20						
	Contrôle et pilotage	26		26					30						
UE 5	Gouvernance des SI	18		18					30						
	Gestion de projets de SI	18		18					30						
	Progiciels de gestion intégrés	22		22					30						
	Gestion de la performance informatique	18		18					30						
	Sécurité des SI	18		18					30						
	Audit en environnement informatique	18		18					30						
UE 6	Economie	40		40					30						
	Anglais	10	40	50							30				
	Oral d'économie en anglais	20		20							60				
	Tutorat individuel		12	12											
	Projet tutoré		26	26											
	Tutorat collectif	8		8											
	Total	574	78	652					600		90				

	Libellé Matière	Nombre d'heures			Type d'Epreuves (Nombre de points affecté / durée)										Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Interrogation Ecrite		Epreuve écrite		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 1		Epreuve Ecrite / Epreuve Orale 2		
		CM	TD	Total	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	Nb pts	Durée	
UE 1	Droit des contrats	26		26					30						
	Droit pénal	42		42					60						
	Droit de la concurrence	26		26					30						
	Administration fiscale	22		22					30						
	Financement de l'entreprise	22		22					30						
	Droit des groupes et restructuration	22		22					30						
	Transmission et disparition	22		22					30						
	Entreprise en difficulté et associations	34		34					40						
UE 4	IFRS 1	24		24					30						
	IFRS 2	34		34					40						
	Opérations de fusion	30		30					40						
	Comptes de groupes 1	24		24					30						
	Comptes de groupes 2	30		30											
	Contrôle interne et audit	40		40					60						
UE 7	Mémoire de stage	4		4							120				
	Tutorat individuel		12	12											
	Projet tutoré		26	26											
	Tutorat collectif	8		8											
	Total	410	38	448					480		120				

**Diplôme d'Université Préparation au DCG
niveau L2 en alternance 2015 / 2016**

1ère Année d'alternance									
N° UE	Libelle matière	Nombre d'heures			Type d'Epreuves (Nombre de points affecté / durée)				Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Terminal Ecrit		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE 2	Droit des sociétés	120	6	126	20				
UE 4	Droit fiscal	120	6	126	20				
UE 10	Comptabilité générale approfondie	120	6	126	20				
UE 12	Anglais des affaires	120	6	126	20				
UE 13	Relations professionnelles - tutorat individuel		12	12					
	Relations professionnelles - tutorat collectif		10	10					
TOTAL		480	46	526	80		0		0

**Diplôme d'Université Préparation au DCG
niveau L3 en alternance 2016 / 2017**

2ème Année d'alternance									
N° UE	Libelle matière	Nombre d'heures			Type d'Epreuves (Nombre de points affecté / durée)				Crédits ECTS
					Travaux Dirigés		Terminal Ecrit		
		CM	TD	Total	Nb Pts	Durée	Nb Pts	Durée	
UE 3	Droit Social	120	6	126	20				
UE 6	Finance d'entreprise	120	6	126	20				
UE 7	Management	120	8	128	30				
UE 11	Contrôle de gestion	120	8	128	30				
UE 13	Relations professionnelles - tutorat individuel		12	12					
	Relations professionnelles - tutorat collectif		10	10					
TOTAL		480	50	530	100		0		0

Master 2 Management Général Spécialité EMPMO

Demande d'ouverture optionnelle du parcours Sous Statut de Contrat de Professionnalisation

Argumentation :

Depuis son origine le Master 2 Management Général spécialité EMPMO a été conçu pour permettre à chaque participant de pouvoir s'investir sur le développement de projets qu'ils soient personnels ou au sein de structures existantes.

Pour cela les cours ont été regroupés sur deux jours et demi (mercredi après-midi, jeudi et vendredi) ce qui permet de dégager le début de semaine.

Au travers des participants accueillis au sein de la formation nous pouvons distinguer 3 types de profils :

- *Le profil « jeune créateur/repreneur » ;*
- *Le profil « jeune collaborateur en PME » ;*
- *Le profil « jeune chef de projet ».*

Si pour le premier profil la mise à disposition de moyens particuliers au travers entre autre l'incubateur de l'Université Lyon 3 ou le dispositif D2E permet aux participants concernés de développer des compétences spécifiques avec un réel investissement sur leur projet, pour les deux autres profils cela suggère généralement une collaboration étroite avec une entreprise.

Dans les faits, et ce notamment pour les étudiants qui s'inscrivent dans le Master 2 Management Général spécialité EMPMO dans le cadre d'une recherche de double compétences après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur, ceci se traduit très souvent par une présence en entreprise les deux premiers jours de la semaine de septembre à fin février, avant de basculer en stage plein temps à partir de mars et ce jusqu'à fin août ou mi-septembre.

Dans cette perspective, aussi bien les entreprises d'accueil que les étudiants sollicitent depuis quelques années le responsable du diplôme afin de pouvoir bénéficier d'un réel parcours

d'alternance au travers la possibilité de réaliser le diplôme en contrat de professionnalisation objet de cette demande.

Aménagement du régime d'examen et de la maquette pédagogique :

L'ouverture du Master 2 Management et Administration des Entreprises spécialité Entrepreneuriat et Management des Petites et Moyennes Organisations aux étudiants en contrat de professionnalisation suppose quelques ajouts ou adaptations dans le régime d'examen du diplôme, dont les données sont apportées dans le document joint.

Le volume horaire global de la maquette pour les étudiants en contrat de professionnalisation est de 482 h réparties de la manière suivante :

- 348 h maquette initiale ;
- 12 h de tutorat individuel par alternant ;
- 16 h de retour d'alternance ;
- 106 h d'échanges et analyses de pratiques d'alternance.

Pour les étudiants en formation initiale, le nombre d'heures actuel reste inchangé à 348 h. L'écart entre les deux maquettes s'explique par une valorisation spécifique du hors présentiel de cours pour les contrats d'alternance sans pour autant remettre en cause l'équité de traitement selon les parcours.

Le tarif de facturation horaire pour les entreprises d'accueil est de 9,15 €.

Pour les étudiants en formation continue salarié d'entreprise ou demandeur d'emploi les tarifs propres à la formation continue seront appliqués.

Fiche récapitulative

Identification de l'organisme	IAE – Université Jean Moulin Lyon 3, 6 cours A. Thomas 69008 Lyon cedex N° de déclaration d'activité : N° de SIRET : 19 69 243 77 00019
Intitulé de la formation	Master 2 Management Général Spécialisation Entrepreneuriat et Management des Petites et Moyennes Organisations (EMPMO).
Dates	Formation théorique et pratique du 14 septembre 2015 au 9 septembre 2016. Soutenance des mémoires entre le 5 et le 6 septembre 2016.
Durée	348 h de formation théorique et pratique 1183 h d'application pratique en entreprise en alternance 16 h retour d'alternance 12 h de suivi individualisé 106 h d'échanges et analyses d'alternance.
Rythme	Les cours ont lieu du mercredi au vendredi sur des plages horaires allant de 8 h à 20 h de septembre 2015 à février 2016, suivant calendrier ci-après. Les horaires sont variables d'une semaine à l'autre.
Objectif de la formation	Le Master 2 Entrepreneuriat et Management des Petites et Moyennes Organisations (spécialité du Master MAE) s'est donné pour mission de former des professionnels capables de piloter ou d'accompagner le développement de leur organisation (entreprise, association groupement). La formation met en synthèse : <ul style="list-style-type: none">- Le management des petites structures ;- La conduite de projet ;- La création et le développement de nouvelles activités. Le Master entrepreneuriat se focalise sur le développement des qualités entrepreneuriales des collaborateurs et des dirigeants, afin de favoriser l'innovation dans les organisations. Le Master EMPMO mobilise les compétences d'universitaires et de professionnels qui font référence dans leurs domaines et s'appuie sur un partenariat étroit avec le Centre des jeunes Dirigeants d'entreprise
Tarif	Formation : 9.15€/Heure Nombre d'heures : 482 H Soit un total de : 4 410.30 € + droits d'inscription universitaires : selon réglementation en vigueur (à titre d'information : 256 € en 2014). + médecine préventive universitaire : selon réglementation en vigueur (à titre d'information : 5,10 € en 2014)

EMPMO – Semestres 3 et 4

INTITULE DE LA MATIERE	Nb d'heures	CREDITS	EXAMEN
SEQUENCE 3 A (septembre - octobre)			
Stratégies entrepreneuriales	23	3	CC
Marketing des projets innovants	23	3	CC
Leadership et personnalité	23	3	CC
Gouvernance de la PME	23	3	CC
Management des projets de l'entreprise	23	3	CC
SEQUENCE 3 B (novembre – décembre)			
Stratégie de démarrage	23	3	CC
Montage économique des projets	23	3	CC
Maîtrise de la créativité organisationnelle	23	3	CC
GRH dans l'entreprise en développement	23	3	CC
Simulation financière des projets	23	3	CC
TOTAL	230	30	

INTITULE DE LA MATIERE	Nb d'heures	CREDITS	EXAMEN
SEQUENCE 4 A (janvier – février)			
Apport de la recherche sur le processus entrepreneurial	23	3	CC
Dynamique des équipes transverses et team building.	23	3	CC
Accompagnement de projets entrepreneuriaux	23	3	CC
Dynamisation intrapreneuriale	23	3	CC
Méthodologie du mémoire	8		
Séminaire international	18	3	CC
SEQUENCE 4 B (mars– septembre)			
Mission de professionnalisation et mémoire		15	CC
TOTAL	118	30	

Retour d'alternance	16		
Suivi individualisé de la mission d'alternance*	12		
Echanges et analyses de pratiques d'alternance	106		
TOTAL	134		

* 12 heures de suivi par alternant.

Légende : CC = contrôle continu

**Calendrier de l'alternance
Master 2 EMPMO**

CALENDRIER 2015

CALENDRIERVIP.FR

Juillet 2015	Août 2015	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015
01 M	01 S	01 M	01 J Université	01 D Toussaint	01 M Entreprise
02 J	02 D	02 M	02 V Université	02 L Entreprise	02 M Université
03 V	03 L	03 J	03 S	03 M Entreprise	03 J Université
04 S	04 M	04 V	04 D	04 M Université	04 V Université
05 D	05 M	05 S	05 L Entreprise	05 J Université	05 S
06 L	06 J	06 D	06 M Entreprise	06 V Université	06 D
07 M	07 V	07 L	07 M Université	07 S	07 L Entreprise
08 M	08 S	08 M	08 J Université	08 D	08 M Entreprise
09 J	09 D	09 M	09 V Université	09 L Entreprise	09 M Université
10 V	10 L	10 J	10 S	10 M Entreprise	10 J Université
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M Armistice 1918	11 V Université
12 D	12 M	12 S	12 L Entreprise	12 J Université	12 S
13 L	13 J	13 D	13 M Entreprise	13 V Université	13 D
14 M Fête Nationale	14 V	14 L Entreprise	14 M Université	14 S	14 L Entreprise
15 M	15 S Assomption	15 M Entreprise	15 J Université	15 D	15 M Entreprise
16 J	16 D	16 M Université	16 V Université	16 L Entreprise	16 M Université
17 V	17 L	17 J Université	17 S	17 M Entreprise	17 J Université
18 S	18 M	18 V Université	18 D	18 M Université	18 V Université
19 D	19 M	19 S	19 L Entreprise	19 J Université	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M Entreprise	20 V Université	20 D
21 M	21 V	21 L Entreprise	21 M Université	21 S	21 L Entreprise
22 M	22 S	22 M Entreprise	22 J Université	22 D	22 M Entreprise
23 J	23 D	23 M Université	23 V Université	23 L Entreprise	23 M Entreprise
24 V	24 L	24 J Université	24 S	24 M Entreprise	24 J Entreprise
25 S	25 M	25 V Université	25 D	25 M Université	25 V Noël
26 D	26 M	26 S	26 L Entreprise	26 J Université	26 S
27 L	27 J	27 D	27 M Entreprise	27 V Université	27 D
28 M	28 V	28 L Entreprise	28 M Université	28 S	28 L Entreprise
29 M	29 S	29 M Entreprise	29 J Université	29 D	29 M Entreprise
30 J	30 D	30 M Université	30 V Université	30 L Entreprise	30 M Entreprise
31 V	31 L		31 S		31 J Entreprise

CALENDRIER 2016

Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016
01 V Jour de l'An	01 L Entreprise	01 M	01 V	01 D Fête du Travail	01 M
02 S	02 M Entreprise	02 M	02 S	02 L	02 J Entreprise
03 D	03 M Université	03 J Entreprise	03 D	03 M Entreprise	03 V
04 L Entreprise	04 J Université	04 V	04 L	04 M	04 S
05 M Entreprise	05 V Université	05 S	05 M	05 J Ascension	05 D
06 M Université	06 S	06 D	06 M Entreprise	06 V	06 L
07 J Université	07 D	07 L	07 J	07 S	07 M
08 V Université	08 L Entreprise	08 M	08 V	08 D Victoire 1945	08 M Entreprise
09 S	09 M Entreprise	09 M Entreprise	09 S	09 L	09 J
10 D	10 M Université	10 J	10 D	10 M	10 V
11 L Entreprise	11 J Université	11 V	11 L	11 M Entreprise	11 S
12 M Entreprise	12 V Université	12 S	12 M	12 J	12 D
13 M Université	13 S	13 D	13 M Entreprise	13 V	13 L
14 J Université	14 D	14 L	14 J	14 S	14 M
15 V Université	15 L Entreprise	15 M Entreprise	15 V	15 D Pentecôte	15 M Entreprise
16 S	16 M Entreprise	16 M	16 S	16 L Lundi de Pentecôte	16 J
17 D	17 M Université	17 J	17 D	17 M	17 V
18 L Entreprise	18 J Université	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M Entreprise	19 V Université	19 S	19 M	19 J Entreprise	19 D
20 M Université	20 S	20 D	20 M Entreprise	20 V	20 L
21 J Université	21 D	21 L	21 J	21 S	21 M
22 V Université	22 L Entreprise	22 M	22 V	22 D	22 M Entreprise
23 S	23 M Entreprise	23 M Entreprise	23 S	23 L	23 J
24 D	24 M Université	24 J	24 D	24 M	24 V
25 L Entreprise	25 J Université	25 V	25 L	25 M Entreprise	25 S
26 M Entreprise	26 V Université	26 S	26 M	26 J	26 D
27 M Université	27 S	27 D Pâques	27 M Entreprise	27 V	27 L
28 J Université	28 D	28 L Lundi de Pâques	28 J	28 S	28 M
29 V Université	29 L	29 M	29 V Université	29 D	29 M Entreprise
30 S		30 M Entreprise	30 S	30 L	30 J
31 D		31 J		31 M Entreprise	

CALENDRIERVIP.FR

Juillet 2016	Août 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016
01 V Université	01 L	01 J	01 S	01 M Toussaint	01 J
02 S	02 M	02 V	02 D	02 M	02 V
03 D	03 M Entreprise	03 S	03 L	03 J	03 S
04 L	04 J	04 D	04 M	04 V	04 D
05 M	05 V	05 L Soutenance	05 M	05 S	05 L
06 M Entreprise	06 S	06 M Soutenance	06 J	06 D	06 M
07 J	07 D	07 M Entreprise	07 V	07 L	07 M
08 V	08 L	08 J Entreprise	08 S	08 M	08 J
09 S	09 M	09 V Entreprise	09 D	09 M	09 V
10 D	10 M Entreprise	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M	11 V Armistice 1918	11 D
12 M Entreprise	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J Fête Nationale	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L Assomption	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M Entreprise	17 S	17 L	17 J	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M Entreprise	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M Entreprise	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D Noël
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M Entreprise	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M		31 L		31 S

**MODIFICATION DU TARIF HORAIRE
POUR LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION**

**DIPLOME D'UNIVERSITE
PREPARATION AU DCG ET AU DSCG (DUCG et DUSCG)
EN ALTERNANCE
DE L'IAE LYON / UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2015 / 2016

L'IAE Lyon organise une préparation aux diplômes DCG et DSCG en alternance. Néanmoins, cette préparation ne fournit actuellement aucune équivalence, ni reconnaissance formelle, utile sur le marché de l'emploi en cas d'échec aux examens nationaux organisés par les Rectorats. Or, les taux nationaux de réussite dans cette filière sont faibles : 30% en moyenne par UE en DCG et en DSCG en 2014. Au final, la moitié des étudiants terminent leur cursus en alternance à l'IAE Lyon sans diplôme complet.

Une modification du taux horaire pour les contrats de professionnalisation de 9,15€ à 12€ et un relèvement du volume horaire sont proposés afin de répondre aux nouveaux objectifs dévolus à la mise en place d'un Diplôme d'Université (DU) en accompagnement de la Préparation au DCG et au DSCG qui permettra de répondre à un double objectif prioritaire à partir de la rentrée universitaire 2015/2016 :

- Offrir aux étudiants la possibilité de valider chaque année un DU sur la base de leurs résultats aux examens internes qui seraient organisés systématiquement à l'IAE Lyon tout au long de l'année
- Améliorer substantiellement les taux de réussite des étudiants aux épreuves nationales du DCG et du DSCG par une mobilisation plus forte tout au long de l'année des étudiants et un accompagnement personnalisé.

D'autres projets pédagogiques pourraient être développés grâce aux nouveaux moyens financiers obtenus : cours de méthodologie de travail, quizz en ligne, certification de logiciels comptables et ERP, coordination par UE avec organisation de plusieurs examens blancs.

Des journées de partiel seront ainsi balisées afin de préparer les étudiants à des journées d'examen sur les mêmes bases que les épreuves nationales.

Par ailleurs, la branche professionnelle des experts-comptables assure un taux horaire de prise en charge de 12€ pour les diplômes de préparation à l'expertise comptable (DCG et DSCG) concernant les contrats de professionnalisation. Ce relèvement de taux a déjà été effectué par les autres établissements de formation lyonnais préparant le DSCG en alternance.

Délibération n° D2015-03-32-Sco
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L123-3 et L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique du 17 mars 2015,
Sur proposition de M. le Président de l'Université Jean Moulin – Lyon 3,
Après en avoir délibéré,

Décide

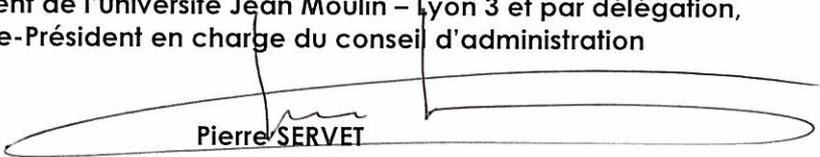
- d'approuver le dossier d'accréditation du CLES pour la période 2016-2021 proposé par l'équipe de recherche LANSAD annexé ci-après :

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET



DEMANDE D'AVENANT A L'ACCREDITATION CLES



LOGO DE L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT DEMANDEUR
<i>Université Jean Moulin Lyon 3</i>
DATE DE LA PRESENTE DEMANDE
<i>01/03/2015</i>
PERIODE D'ACCREDITATION EN COURS
<i>2010/2015</i>

SOMMAIRE

I. Informations générales	3
II. Langues supplémentaires souhaitées	3
III. Ressources mobilisées pour la passation du CLES	4
a) Equipe pédagogique concernant la/les langue(s) ajoutée(s).....	4
b) Accompagnement et suivi des équipes pédagogiques.....	4
IV. Avis de l'établissement	5

I. INFORMATIONS GENERALES

	NOM	COORDONNEES
Etablissement	<i>Université Jean Moulin Lyon 3</i>	<i>1 rue de l'université</i>
Type (université, école, ...)	<i>Université</i>	<i>69007 Lyon</i>
Chef d'établissement	<i>Jacques COMBY</i>	<i>presidence@univ-lyon3.fr</i> <i>04 26 31 85 12</i>
Pôle CLES de rattachement	<i>Pôle Lyonnais</i>	<i>Isabel.Pradat.Paz@univ-lyon2.fr</i>
Responsable du centre CLES	<i>Jeanne-Marie Carton-Charon</i>	<i>MCF</i> <i>Faculté des Langues</i> <i>jeanne-marie.carton-charon@univ-lyon3.fr</i> <i>0673082971</i>

II. LANGUES SUPPLEMENTAIRES SOUHAITEES

a) Indiquer dans le tableau ci-dessous la/les langue(s) supplémentaire(s) souhaitée(s) :

NIVEAUX DE CLES	LANGUE(S)
CLES 1	
CLES 2	<i>allemand, espagnol, italien</i>
CLES 3	<i>anglais</i>

b) Dans le passé, votre établissement proposait-il le CLES dans cette/ces langue(s) ?
Si oui, indiquer les modalités de passation (convention avec un autre établissement, ...).

Non

c) Pour quelle(s) raison(s) votre établissement souhaite-t-il ajouter une/des nouvelle(s) langue(s) ?

Les collègues enseignant dans les autres langues souhaitent proposer le CLES à leurs étudiants pour les encourager à faire figurer leurs compétences opérationnelles dans la langue sur leur CV. Cela constitue aussi un objectif et une motivation pour les étudiants, et augmente la visibilité de leur matière.

Par ailleurs, il existe une demande des étudiants qui ont une maîtrise forte de la langue anglaise, et qui sont en M2 ou doctorat. Ils souhaitent pouvoir valider leur maîtrise de la langue dans le cadre de la recherche, et l'équipe d'enseignants LANSAD anglais, en lien avec des collègues spécialistes de Lettres, Histoire et Droit, voudrait mettre en place un ou plusieurs CLES 3 anglais pour répondre à ce besoin. Les modalités de partenariat avec Lyon 2 sur ce sujet sont à définir. Un contact a été pris dans ce sens avec Isabel Pradat-Paz.

III. RESSOURCES MOBILISEES POUR LA PASSATION DU CLES

a) Equipe pédagogique¹ concernant la/les langue(s) supplémentaire(s) souhaitée(s) :

NOM	STATUT	LANGUE ENSEIGNEE	DOMAINE DE RECHERCHE (unité de recherche de rattachement)	ACTIVITES AU SEIN DE L'EQUIPE CLES ²	COORDONNEES PROFESSIONNELLES
<i>Alice Pantel</i>	<i>MCF</i>	<i>ESPAGNOL</i>	<i>MARGES</i>	<i>Correctrice</i>	<i>alice.pantel@univ-lyon3.fr</i>
<i>Sylvie Barata</i>	<i>PRAG</i>	<i>ESPAGNOL</i>	<i>Domaine de recherche</i>	<i>Correctrice</i>	<i>sylvie.barata@univ-lyon3.fr</i>
<i>Sylvie Imparato-Prieur</i>	<i>PR</i>	<i>ESPAGNOL</i>	<i>IETT</i>	<i>Correctrice</i>	<i>sylvie.imparato-prieur@univ-lyon3.fr</i>
<i>Paloma Otaola</i>	<i>PR</i>	<i>ESPAGNOL</i>	<i>IETT</i>	<i>Correctrice</i>	<i>paloma.otaola@univ-lyon3.fr</i>
<i>Francisco Villanueva</i>	<i>PRCE</i>	<i>ESPAGNOL</i>		<i>Correctrice</i>	<i>francisco-jose.villanueva-macias@univ-lyon3.fr</i>
<i>Barbara Sleziona</i>	<i>Vacataire Prof. Second degré</i>	<i>ITALIEN</i>		<i>Correctrice</i>	<i>barbara.sleziona@univ-lyon3.fr</i>
<i>Luigia Morini</i>	<i>Lectrice d'ambassade</i>	<i>ITALIEN</i>	<i>« la clé des langues »</i>	<i>Correctrice</i>	<i>Maurizia.morini@univ-lyon3.fr</i>
<i>Luigia Daniels</i>	<i>MCF</i>	<i>ITALIEN</i>		<i>Correctrice</i>	<i>Luigia.daniels@univ-lyon3.fr</i>
<i>Laurent Baggioni</i>	<i>MCF</i>	<i>ITALIEN</i>	<i>UMR 5206 Triangle</i>	<i>Correcteur (Responsable LANSAD)</i>	<i>Laurent.baggioni@univ-lyon3.fr</i>
<i>Jean-Louis Chauzit</i>	<i>MCF</i>	<i>ITALIEN</i>	<i>CEL</i>	<i>Correcteur</i>	<i>Jean-louis.chauzit@univ-lyon3.fr</i>
<i>Philippine Cassaroto</i>	<i>MCF</i>	<i>ALLEMAND</i>	<i>IHPC</i>	<i>Correctrice</i>	<i>philippine.cassaroto@univ-lyon3.fr</i>
<i>Delphine Gerard</i>	<i>PRCE</i>	<i>ALLEMAND</i>		<i>Correctrice</i>	<i>Delphine.gerard@univ-lyon3.fr</i>
<i>Pascal Garofalo</i>	<i>VACATAIRE</i>	<i>ALLEMAND</i>		<i>Correcteur</i>	<i>pascal.garofalo@etu.univ-lyon3.fr</i>
<i>Cécile Delettres</i>	<i>ATER</i>	<i>ALLEMAND</i>		<i>Correctrice</i>	<i>cecile.delettres@univ-lyon3.fr</i>
<i>Pauline Belvèze</i>	<i>ATER</i>	<i>ALLEMAND</i>		<i>Correctrice</i>	<i>pauline.belveze@univ-lyon3.fr</i>
<i>BLOIS Caroline</i>	<i>PRCE</i>	<i>ANGLAIS</i>		<i>Conceptrice</i>	<i>caroline.blois.univ-lyon3.fr</i>
<i>LHEUREUX Geneviève</i>	<i>MCF</i>	<i>ANGLAIS</i>	<i>IETT</i>	<i>Correctrice</i>	<i>genevieve.lheureux@univ-lyon3.fr</i>

¹ Responsable de centre, concepteur, responsable de comité de validation, examinateur, correcteur, etc.

² Enseignant de langue (concepteur, formateur, correcteur, examinateur, surveillant), administratif, technicien.

<i>PRIVAS Virginie</i>	<i>PRCE</i>	<i>ANGLAIS</i>	<i>IETT</i>	<i>Conceptrice</i>	<i>virginie.privas@univ-lyon3.fr</i>
<i>MILLOT Philippe</i>	<i>MCF</i>	<i>ANGLAIS</i>	<i>GERAS</i>	<i>Correcteur</i>	<i>philippe.millot@univ-lyon3.fr</i>

b) Accompagnement et suivi des équipes pédagogiques

- **Préciser si les membres enseignants de l'équipe pédagogique ont reçu une formation CLES au sein du pôle CLES.**

Une formation est prévue au mois d'Avril 2015 (correcteur) pour les collègues des langues rajoutées au dispositif, au pôle CLES Lyonnais (Lyon 2).

IV. AVIS DE L'ETABLISSEMENT

(Avis du/de la VP formation et résultats du vote de la Commission de la formation et de la vie universitaire et/ou du Conseil académique sur la demande d'accréditation)

Cet avis sera joint après le vote de la CFVU du 17 mars, où le projet sera présenté.

Délibération n° D2015-03-33-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs d'insertion publicitaires dans un catalogue de présentation des entreprises à destination des étudiants participants au « Carrefour des Stages & Métiers » organisé par l'IAE, suivants:

Tiré à 1000 exemplaires environ, ce catalogue est distribué aux étudiants, candidats à la recherche de stages, d'alternance et de césure, et comportera des annonces publicitaires.

Tarif de l'insertion publicitaire - Format une page noir et blanc :

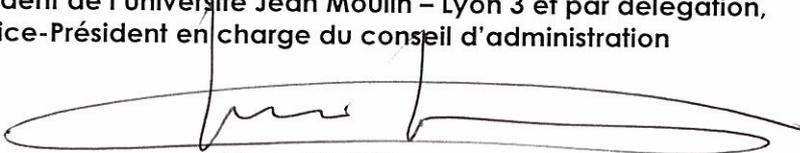
- ▶ Entreprises présentes : 250 euros TTC
- ▶ Entreprises recruteuses mais non exposantes : 400 euros TTC

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-34-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs de formations proposées par l'IAE à compter de l'année universitaire 2015-2016, suivants:

MASTERS DE LA FORMATION CONTINUE :

Master 2 Ressources Humaines et Organisation (FC)
Master 2 Management et Administration des Entreprises - Spécialité Management Général (FC)
Master 2 Contrôle de Gestion et Audit (FC)
Master 2 Direction Commerciale (FC)
Master 2 Gestion de Patrimoine (FC)
Master 2 Management et Administration des Entreprises - Spécialité Management de l'innovation et des Projets Complexes (FC)
Master 2 Management et Administration des Entreprises – Spécialité Management et Communication

9 500 € + droits d'inscription universitaires (TN MASTER)

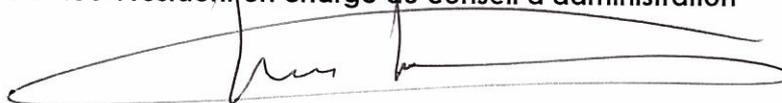
Comme pour toutes les formations FC, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi finançant personnellement leur formation.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-35-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le tarif de formations proposées par l'IAE à compter de l'année universitaire 2015-2016, suivants:

MASTER 2 International MBA (FC)

13 500 € + droits d'inscription universitaires (TN MASTER)

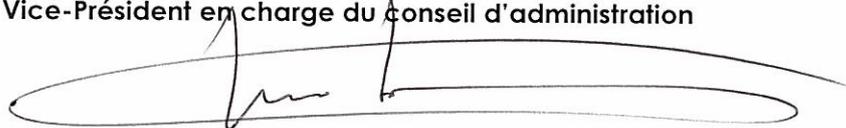
Comme pour toutes les formations FC, un demi-tarif est prévu pour les demandeurs d'emploi finançant personnellement leur formation.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-36-Fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3,
Vu les statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3,
Vu le règlement intérieur,
Vu l'avis du conseil d'administration de l'IAE du 26 février 2015,
Sur proposition de M. le Directeur de l'IAE,
Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver la modification du taux horaire pour les contrats de professionnalisation proposées par l'IAE dans le cadre des diplômes universitaire de préparation au DCG et DSCG (DUCG et DUSCG en alternance) à compter de l'année universitaire 2015-2016, suivants:

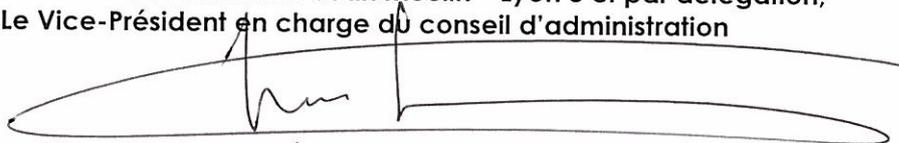
Une modification du taux horaire pour les contrats de professionnalisation de 9,15€ à 12€.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration



Pierre SERVET

Délibération n° D2015-03-36-fin
Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin - Lyon 3
en séance du 31 mars 2015

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-3;

Vu la délibération n°D2013-12-06 du 17 décembre 2013 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin – Lyon 3 ;

Vu la convention quinquennale du site Lyon, Saint Etienne signée le 18 novembre 2014 ;

Compte tenu de la volonté de l'établissement de développer ses activités de formation professionnelle et de recherche ainsi que de nombreux partenariats.

Considérant que la gestion des conventions et contrats découlant de ces activités constitue une charge supplémentaire supportée par les services généraux et des coûts indirects supportés par les services communs et composantes,

Sur proposition de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

Décide

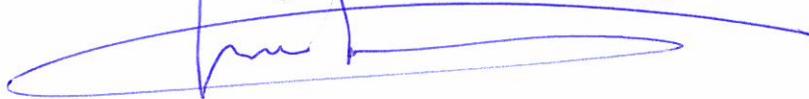
De mettre en place un prélèvement sur les recettes prévisionnelles généré par des contrats et conventions dans les domaines de la recherche au titre d'une compensation forfaitaire des charges supportées par les services centraux. Les modalités de prélèvement de recettes sont définies par la convention quinquennale du site Lyon, Saint-Etienne.

La présente délibération est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23
✓ Nombre de voix contre :	0

Lyon, le 07 avril 2015

**Pour le Président de l'université Jean Moulin – Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du conseil d'administration**



Pierre SERVET